Statistics Canada
Statistique Canada

Ottawa, Canada K1A 0T6

Administrative Data Development Staff

Groupe de l'exploitation des données administratives

A-070F
C.2.

L'UTILISATION DES DONNÉES SOCIO-ADMINISTRATIVES APERÇU ET GUIDE

00180004

(AVAILABLE IN ENGLISH)

Canada

Groupe de l'exploitation des données administratives

Statistique Canada
Ottawa, Canada, K1A 0T6

Revisé .... octobre 1983
Imprimé .... décembre 1983

PRÉFACE

Le présent document a pour objet de décrire les travaux effectués à Statistique Canada depuis 1979 pour produire des données expérimentales sur la population canadienne à partir des renseignements contenus dans les dossiers administratifs. Il présente un aperçu des différents types de données offertes de même qu'un guide sur les diverses utilisations possibles.

Ce rapport n'est pas final. Nous l'étofferons au fur et à mesure que s'élargiront nos connaissances sur la nature et la qualité des données établies à partir des déclarations de revenu des particuliers, ainsi qu'à partir des dossiers sur les prestataires d'allocations familiales et de l'assurance-chômage.

Le présent document porte principalement sur la production de données pour des régions particulières (c'est-à-dire des régions définies par l'utilisateur) et pour des régions normalisées (c'est-à-dire les divisions de recensement ou comtés). En utilisant le code postal comme unité géographique de base, Statistique Canada produit des données agrégées pour les régions géographiques normalisées précitées. Toutefois, il arrive fréquemment que les utilisateurs s'intéressent aussi à d'autres types de régions. Le cas échéant, il leur est possible en établissant un parallèle entre ces régions et les codes postaux d'obtenir des données adaptées à leurs besoins.

Pour de plus amples renseignements sur l'établissement de données expérimentales et sur les produits offerts, vous pouvez vous adresser par écrit ou par téléphone à l'un des bureaux régionaux de Statistique Canada ou au Groupe d'exploitation des données administratives. Le numéro du service des appels gratuits des bureaux régionaux de même que l'adresse du Groupe d'exploitation des données administratives sont donnés à l'annexe A.

Soulignons enfin que quelques-uns des termes utilisés dans ce document peuvent être nouveaux pour certains lecteurs. Ces termes sont définis dans le glossaire de l'annexe B.

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

1.0 INTRODUCTION 1

2.0 DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET RÉGIONS 3
2.1 Régions définies à partir de l'adresse postale 3
2.1.1 Introduction 3
2.1.2 Données produites pour les régions géographiques normalisées 4
2.1.3 Régions définies par l'utilisateur 4

3.0 COÛT DU DÉPOUILLEMENT DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS 7
3.1 Coût des produits normalisés 7
3.2 Coût de production des tableaux préparés sur commande pour des régions définies par l'utilisateur 7
3.3 Frais de consultation 8
3.4 Résumé des produits offerts et des coûts 8
3.5 Production de données pour les régions définies par l'utilisateur et restrictions 10

4.0 DONNÉES TIRÉES DU FICHIER DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS 13
4.1 Déclarations de revenu des particuliers 13
4.1.1 Impôt sur le revenu des particuliers - généralités 13
4.1.2 Utilisation des données fiscales - données agrégées et non agrégées 14
4.1.3 Fichier de l'impôt sur le revenu des particuliers - Quelques produits 14
4.1.4 Dossiers fiscaux - Quelques avantages 16
4.1.5 Dossiers fiscaux - Quelques inconvénients 17
4.2 Données sur les mouvements migratoires des déclarants 18
4.3 Fichier de données longitudinales établi à partir des déclarations de revenu des particuliers 21
4.3.1 Introduction 21
4.3.2 Description du fichier de données longitudinales 22
4.3.3 Utilisations possibles du fichier de données longitudinales 22
4.3.4 Fichier de données longitudinales - exemple d'enregistrement 23

5.0 FICHIER DES ALLOCATIONS FAMILIALES 27
5.1 Dossiers des prestataires d'allocations familiales 27
5.1.1 Fichier des allocations familiales - généralités 27
5.1.2 Fichier des allocations familiales - quelques utilisations 28
5.1.3 Fichier des allocations familiales - quelques avantages 29
5.1.4 Fichier des allocations familiales - quelques inconvénients 29

PAGE

6.0 FICHIER DES BÉNÉFICIAIRES DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE 31
6.1 Dossiers des bénéficiaires de l'assurance-chômage 31
6.1.1 Régime d'assurance-chômage - généralités 31
6.1.2 Fichier de l'assurance-chômage - quelques avantages 32
6.1.3 Fichier de l'assurance-chômage - quelques inconvénients 33
6.2 Indicateur de chômage dans les petites régions 34
6.2.1 Taux de chômage 34
6.2.2 Chiffres bruts des bénéficiaires de prestations d'assurance-chômage 35
6.2.3 Indicateur du taux de chômage par rapport à la population 35

A.0 POUR OBTENIR PLUS DE RENSEIGNEMENTS 38

B.0 GLOSSAIRE 41

C.0 EXEMPLES DE RÉGIONS DÉFINIES PAR LES UTILISATEURS 51

D.0 EXEMPLE DE PROFIL DE LA POPULATION ACTIVE 57

E.0 EXEMPLE DE PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES DE TRANSFERTS 65

F.0 EXEMPLES DE TABLEAUX DE LA MIGRATION 71

G.0 EXEMPLE DE DONNÉES SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES 81

H.0 EXEMPLE DE DONNÉES SUR LES PRESTATAIRES DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE 85

1.0 INTRODUCTION

Statistique Canada utilise depuis longtemps déjà les dossiers administratifs pour produire des données, par exemple, sur le commerce international, l'enseignement, les finances publiques et l'état civil. Il n'en va pas de même cependant en ce qui concerne la statistique sociale (c'est-à-dire la statistique des ménages, des familles et des personnes seules). Jusqu'à présent, les données produites dans ce domaine étaient tirées essentiellement des enquêtes-ménages et des recensements de la population.

Depuis quelques années, les possibilités qu'offre le dépouillement des dossiers administratifs en matière de statistique sociale retiennent de plus en plus l'attention. Dans le présent document, nous examinerons certains des travaux entrepris et nous étudierons les avantages et les lacunes propres à cette source de données.

Les données ainsi produites sont essentiellement **expérimentales:**

- Elles ne portent pas sur l'ensemble de la population.

- Aucun contrôle direct ne peut être exercé sur les variables à partir desquelles les dossiers sont constitués.

- Les concepts et les définitions utilisés ne sont pas les mêmes que ceux employés dans le cadre des enquêtes-ménages et des recensements.

- La teneur des renseignements recueillis dans les dossiers administratifs change lorsque sont modifiés les lois et les règlements régissant les programmes en question.

Malgré tout, les dossiers administratifs offrent de nombreuses possibilités et, c'est à ces possibilités que nous nous attarderons dans le présent document.

Dans les deux premiers chapitres, nous examinerons les régions géographiques pour lesquelles des données peuvent être tirées des dossiers administratifs de même que le coût de la production de ces données. Les chapitres suivants portent sur les données qui peuvent être produites au sujet des citoyens canadiens à partir :

- des déclarations de revenu des particuliers,
- des dossiers tenus sur les prestataires d'allocations familiales,
- des dossiers sur les prestataires de l'assurance-chômage.

Nous accorderons une attention particulière aux données qui peuvent en être tirées pour diverses régions géographiques.

2.0 DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET RÉGIONS

2.1 RÉGIONS DÉFINIES À PARTIR DE L'ADRESSE POSTALE

2.1.1 INTRODUCTION

Dans le cadre d'un recensement ou d'une enquête-ménage, les données sont recueillies auprès des occupants des logements. Par conséquent, les enquêteurs peuvent les compiler en fonction des régions géographiques dans lesquelles sont situés les logements.

Les dossiers administratifs ne permettent pas une répartition aussi précise des données sur les personnes seules, les familles et les ménages au niveau des petites régions géographiques. Dans ce cas, la présentation des données en fonction des régions géographiques doit être fondée sur l'adresse postale.

L'utilisation de l'adresse postale présente plusieurs inconvénients. L'adresse peut correspondre au logement d'un particulier mais aussi à un autre endroit (par exemple, un bureau, un cabinet d'avocats ou de comptables, une boîte postale, etc.). L'adresse postale ne constitue, pour les besoins administratifs, qu'un endroit où livrer le courrier. Que le code postal soit inclus ou non, ou que l'adresse soit exacte ou non, le service postal pourra vraisemblablement livrer le courrier. Enfin, soulignons que le degré de précision de l'adresse postale peut varier considérablement. Autant il est grand dans le cas de la livraison à domicile autant il peut être faible lorsqu'il s'agit d'autres méthodes de distribution du courrier.

2.1.2 DONNÉES PRODUITES POUR LES RÉGIONS GÉOGRAPHIQUES NORMALISÉES

À l'origine, les données produites à partir des dossiers administratifs étaient compilées par division de recensement. Dans cinq provinces (Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, Québec et Ontario), les divisions de recensement correspondent aux comtés. En Colombie-Britannique, elles correspondent aux districts régionaux. Dans les quatre autres provinces et dans les deux territoires, une division de recensement est une région établie pour la collecte de données infraprovinciales.

Dans trois provinces (Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Nouveau-Brunswick), les limites des comtés sont les mêmes depuis bon nombre d'années. Ce n'est pas le cas pour le Québec et l'Ontario. Par conséquent, à l'exception des trois provinces Maritimes sousmentionnées, les données produites pour les divisions de recensement ne constituent pas toujours des séries chronologiques compatibles puisque les limites des divisions peuvent, au fil des années, avoir été modifiées.

2.1.3 RÉGIONS DÉFINIES PAR L'UTILISATEUR

De nombreux utilisateurs, en raison de leurs besoins particuliers, nous demandent des données sur des régions géographiques qui ne sont pas normalisées. L'usage a établi que le code postal constitue un condensé efficace et pratique de l'adresse.

Dans les centres urbains où le courrier est distribué à domicile, le code postal résume tous les éléments d'information contenus dans l'adresse et donne même le côté d'îlot dans lequel est situé le logement du destinataire. [1] Dans le cas des autres systèmes de distribution du courrier (livraison à une boîte postale au bureau de poste ou sur une route rurale, service suburbain, [2] l'adresse ne permet pas de déterminer avec précision où se trouve le logement du destinataire. Le code postal n'est pas plus explicite sous ce rapport, mais il résume l'essentiel de l'information contenue dans l'adresse.

---

[1] Voir le glossaire pour la définition de "côté d'îlot".

[2] Dans les nouveaux secteurs résidentiels, le courrier est fréquemment déposé dans des rangées de casiers postaux verts qui sont fermés à clé. Dans ces cas, le code postal utilisé est celui du bureau de poste à partir duquel le courrier est distribué au destinataire. Or, il peut arriver que le bureau de poste soit situé dans une autre municipalité que celle dans laquelle réside le destinataire. Par conséquent, en ce qui concerne les résidents de nouveaux secteurs résidentiels, l'adresse et le code postal sont assez imprécis.

Quoi qu'il en soit, étant donné que le code postal constitue un résumé pratique des éléments d'information contenus dans l'adresse, les utilisateurs peuvent fournir la liste des codes postaux des régions particulières qui les intéressent. Quelques exemples sont présentés à l'annexe C. Dans le premier, le service d'urbanisme d'une petite municipalité (de 10,000 habitants), voulait obtenir, en nous fournissant les codes postaux appropriés, des renseignements sur deux petits secteurs de la localité. Dans le deuxième exemple, l'utilisateur voulait des données de base sur une région essentiellement rurale pour laquelle, on prévoit de nombreux changements et une forte croissance économique dans les années 1980. Dans cet exemple, on s'est basé sur les codes postaux ruraux pour produire des données au sujet de très petits secteurs, données qui ont ensuite été agrégées de différentes façons.

Il peut être coûteux d'établir, sur support exploitable, un fichier de conversion code postal-code géographique. Dans le premier exemple de l'annexe C, l'introduction au clavier et la vérification de quelque cents codes postaux est relativement peu coûteuse. Au même titre, le deuxième exemple, qui ne comporte que 50 codes postaux environ, n'occasionne pas trop de frais. Par contre, pour des listes plus longues, les frais d'introduction au clavier et de vérification peuvent être élevés. Pour réduire les frais, il est donc préférable que les listes de codes postaux soient préparées, introduites par clavier et vérifiées avant d'être soumises à Statistique Canada sur support exploitable, c'est-à-dire sur bande magnétique (voir exemple 3 à l'annexe C pour un cliché d'enregistrement possible).

3.0 COÛT DU DÉPOUILLEMENT DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS

3.1 COÛT DES PRODUITS NORMALISÉS

Pour ce qui est des régions normalisées, le coût des tableaux normalisés est fonction du nombre de régions pour lesquelles on désire obtenir des données. Il varie entre $15 pour un tableau portant sur une seule région normalisée et $50 pour un tableau normalisé regroupant des données sur les 265 régions normalisées ou divisions de recensement du Canada.

3.2 COÛT DE PRODUCTION DES TABLEAUX PRÉPARÉS SUR COMMANDE POUR DES RÉGIONS DÉFINIES PAR L'UTILISATEUR

Les tableaux préparés sur commande sont plus coûteux en raison des frais de personnel qu'ils nécessitent. Leur coût peut monter à des milliers de dollars selon la complexité de la présentation et des données à y inscrire. Dans l'ensemble, le montant des frais que l'utilisateur devra assumer dépend de la taille de la province, du nombre des codes postaux dans la région étudiée et de l'utilisation même qu'il compte faire des tableaux.

Le coût de tableaux **nomralisés** pour des régions définies par l'utilisateur varie considérablement. En règle générale, l'utilisateur qui désire obtenir des données sur des régions qu'il aura lui-même définies devra être prêt à verser jusqu'à $200 pour l'extraction des données des codes postaux qui l'intéressent. Ensuite, il devra verser jusqu'à $100 pour attribution de codes géographiques aux régions auxquelles il s'intéresse. Après avoir effectué ces opérations, on peut produire des tableaux normalisés pour les régions qu'il aura définies et, même si le coût de ces tableaux peut varier considérablement, il est habituellement possible d'en produire un pour $50 ou moins. (Un tableau normalisé contient une page pour **chaque** région définie par l'utilisateur. Par exemple, un client qui désire obtenir des données sur 100 petites régions, définies à partir du code postal, recevrait un tableau pour l'ensemble de ces régions et une page pour chacune d'elles, soit au total 101 pages. Ces 101 pages ne constituent qu'un seul tableau.)

Autrement dit, la production pour une région définie par l'utilisateur d'un tableau normalisé du type de celui présenté à l'annexe D coûterait moins de $400. Ce chiffre peut paraître élevé par rapport au coût des tableaux produits pour des régions normalisées, par contre la tenue d'une enquête spéciale reviendrait beacoup plus cher. Pour une dépense de quelques centaines de dollars, seul le dépouillement des dossiers administratifs peut permettre, à l'heure actuelle, la collecte de données **annuelles** très détaillées pour des régions définies par l'utilisateur.

3.3 FRAIS DE CONSULTATION

En règle générale, l'extraction et l'exploitation des données contenues dans les dossiers administratifs supposent que l'on possède les connaissances spécialisées nécessaires et que l'on est en mesure de prévoir et de planifier l'utilisation qui en sera faite. Les statisticiens et les économistes de Statistique Canada pourront, au besoin, aider les utilisateurs à interpréter les données qui leur auront été fournies. L'orsqu'il faudra consacrer beaucoup de temps à l'utilisateur, des frais lui seront imputés après une heure de consultation. Le taux horaire appliqué est alors de $65.

3.4 RÉSUMÉ DES PRODUITS OFFERTS ET DES COÛTS

Comme nous l'avons souligné, le coût d'un tableau est fonction de la nature des données qui doivent y être présentées. Un tableau qui ne suit pas la présentation normalisée et qui contient des données produites spécialement pour l'utilisateur sera plus coûteux qu'un tableau normalisé. Parallèlement, la préparation d'un tableau pour une région définie par l'utilisateur engagera des frais plus élevés que pour une région normalisée. Nous vous présentons ci-après les différents types de tableaux qui sont offerts de même que des explications sur la façon dont ils sont compilés:

ILLUSTRATION 1

TABLEAU	RÉGION: Normalisée	RÉGION: Définie par l'utilisateur
Normalisé	A	B
Préparé sur commande	C	D

- CATÉGORIE A. Les tableaux de cette catégorie sont les moins coûteux. L'utilisateur examine les différents tableaux

produits pour les régions normalisées et, compte tenu de ses besoins, commande ceux qui l'intéressent. L'estimation du coût qui lui sera fournie se situera dans les limites de prix données au paragraphe 3.1.

- CATÉGORIE B. Lorsqu'un utilisateur veut obtenir des tableaux normalisés pour des régions qu'il aura lui-même définies, il devra nous remettre, sur support exploitable par machine ou sur papier, un fichier de conversion code postal-code géographique. (L'utilisateur peut réduire ses frais en nous fournissant le fichier de conversion sur support exploitable par machine. Vous trouverez à l'annexe C un exemple de cliché d'enregistrement.) En règle générale, pour produire un tableau pour des régions définies par l'utilisateur, il faut que le personnel de Statistique Canada ait de longues discussions avec le client. Le coût d'un tel tableau se situe entre $400 et $500.

- CATÉGORIE C. Lorsque l'utilisateur veut avoir un tableau préparé sur commande pour une région normalisée, par exemple, des divisions de recensement ou des circonscriptions électorales fédérales, il doit fournir des spécifications détaillées sur les données qu'il désire obtenir. En règle générale, il faut que le personnel du Bureau rencontre le client pour bien définir en quoi consiste la demande. Il est assez difficile de donner une estimation du coût d'un tableau sur commande, ce type de tableau pouvant être assez onéreux. Quoi qu'il en soit, on peut normalement s'attendre à ce que ce type de tableau soit moins coûteux que ceux de la catégorie B.

- CATÉGORIE D. Les modalités que l'utilisateur doit suivre pour obtenir un tableau sur commande pour des régions qu'il aura lui-même définies sont semblables à celles décrites en C et D ci-dessus. L'utilisateur doit définir très précisement les régions qui l'intéressent et les données qu'il désire faire figurer dans le tableau. Comme de raison, ce type de tableau est le plus coûteux: un seul tableau sur commande portant sur une région définie par l'utilisateur peut coûter de $500 à plusieurs milliers de dollars.

3.5 PRODUCTION DE DONNÉES POUR LES RÉGIONS DÉFINIES PAR L'UTILISATEUR ET RESTRICTIONS

La production de données sur commande fait l'objet de certaines restrictions. Par exemple, aucune donnée ne sera produite pour une région comptant moins de 100 dossiers administratifs ou pour des variables comportant 125 dossiers seulement, très peu de données pourront être fournies dans un tableau croisé. Lorsque le nombre de dossiers d'une région approche 1,000, il faut faire relativement peu de suppressions pour des raisons de confidentialité en ce qui concerne les tableaux normalisés.

En outre, toutes les totalisations (à l'exception de celles concernant le revenu) font l'objet d'un arrondissement aléatoire, calculé sur une base de 5, comme c'est le cas pour les résultats du recensement de la population. Il s'agit simplement d'arrondir, vers le haut ou vers le bas, à "0" ou à "5". Par exemple, le chiffre 23 devient 20 ou 25, selon le coefficient de pondération. Les chiffres du tableau sont additionnés après arrondissement pour assurer la cohérence des totaux. Ces totaux ne sont pas arrondis mais sont le résultat de la somme de données arrondies.

TABLEAU 1
CONTENU DU FICHIER T1

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

- Âge
- Sexe
- État matrimonial
- Indicateur ponctuel (immigrant, émigrant, personne décédée)
- Total des exemptions personnelles

DONNÉES GÉOGRAPHIQUES

- Code postal
- Code de comté ou de division de recensement
- Code de localité

DONNÉES RELATIVES AU REVENU

- Revenu total
- Revenu d'emploi
  - Revenu inscrit sur le feuillet T4
  - Commissions inscrites sur le feuillet T4
  - Autre revenu d'emploi
  - Revenu net tiré d'une entreprise
  - Revenu professionnel net
  - Revenu net tiré de la pêche
  - Revenu net tiré de l'agriculture
  - Revenu net provenant de commissions
- Revenu de placements
- Revenu de location net
- Prestations d'assurance-chômage
- Allocations familiales
- Revenu de pensions (sécurité de la vieillesse, RPC/RRQ, autres)
- Autres revenus

4.0 DONNÉES TIRÉES DU FICHIER DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS

4.1 DÉCLARATIONS DE REVENU DES PARTICULIERS

4.1.1 IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS - GÉNÉRALITÉS

Dans leur déclaration, les Canadiens fournissent à l'administration un vaste éventail de renseignements, en particulier en ce qui concerne leurs sources de revenu. En outre, ces déclarations contiennent des données sur les déductions et exemptions réclamées. Le montant des exemptions auxquelles les particuliers ont droit (et qui sont soustraites de leur revenu brut) dépend de l'âge du contribuable, du nombre de personnes à charge, de leur âge et de leur type. Certaines dépenses engagées par le contribuable (par exemple, les cotisations syndicales, les cotisations à un régime enregistré d'épargne-retraite, les dons à des organismes charitables, les cotisations à une caisse de retraite enregistrée, etc.) viennent réduire le montant du revenu imposable. Enfin, les déclarations contiennent également divers autres renseignements personnels comme l'âge, l'adresse, le sexe et l'état matrimonial.

Statistique Canada a choisi d'analyser et de traiter une partie des données existant dans le fichier de l'impôt sur le revenu des particuliers. Le tableau 1 en contient la liste.

Les déviations extrêmes dans la moyenne du revenu des déclarants est une question à laquelle il faut s'attarder. De la façon dont notre système fiscal fonctionne, certains déclarants peuvent avoir un revenu très élevé ou très faible. Par conséquent, un seul déclarant, même dans une très grande ville, peut augmenter ou réduire de $1,000 ou plus le montant du revenu moyen de l'ensemble des déclarants. Compte tenu des déviations que ces cas extrêmes peuvent entraîner dans le calcul du revenu moyen ou du revenu d'emploi moyen, nous recommandons d'utiliser la valeur médiane. La médiane d'une série de valeurs est la valeur qui se trouve au milieu de la série.

4.1.2 UTILISATION DES DONNÉES FISCALES - DONNÉES AGRÉGÉES ET NON-AGRÉGÉES

À quoi peuvent servir les données fiscales? Notre programme est nouveau et, par conséquent, les données n'ont pas encore été beaucoup utilisées. Quoi qu'il en soit, la liste ci-dessous vous donnera une idée des possibilités croissantes qu'offrent ces données :

- Établir des données de base pour de petites régions géographiques dans lesquelles on prévoit des changements importants et une forte croissance économique.
- Permettre la planification de services sociaux, par exemple, des garderies dans des régions urbaines.
- Déterminer les différences dans le revenu agrégé entre les régions géographiques dans lesquelles sont situées les municipalités observées.
- Élaborer des projets dans le domaine du transport et du logement ainsi que dans le domaine scolaire, que ce soit au niveau régional ou municipal.
- Déterminer, pour diverses régions, quelle est l'importance comme source de revenu pour les Canadiens des prestations d'assurance-chômage, des allocations familiales et des autres transferts semblables.
- Déterminer les différences existant au chapitre des sources de revenu entre différentes régions géographiques.
- Fournir des données actuelles sur de petites régions géographiques pendant les périodes intercensitaires (cinq ans).

4.1.3 FICHIER DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS - QUELQUES PRODUITS

Le tableau 1 fait voir les diverses combinaisons de données qui peuvent être produites pour n'importe quelle région définie par l'utilisateur. Toutefois, un ensemble de produits normalisés a également été établi.

Premièrement, des données ont été produites pour un certain nombre de régions normalisées, soit :

- Les divisions de recensement (ou comtés) et
- Les secteurs de recensement (des données tirées des dossiers administratifs ont été produites dès février 1982 pour des secteurs de recensement situés dans

diverses villes. Parmi les villes choisies se trouvent Victoria, Calgary, Regina, Saskatoon, Winnipeg, Ottawa-Hull, Laval et St. John's).

En plus de totalisations pour ces régions normalisées, des tableaux peuvent également être dressés pour des régions définies par l'utilisateur. Les exemples ci-après font état de différents types de statistiques produites à partir des dossiers administratifs :

- L'Île-du-Prince-Édouard, qui compte trois divisions de recensement, a demandé des données sur 29 localités.

- La ville de Calgary nous a demandé de lui fournir des données sur 112 quartiers résidentiels, soit une configuration sensiblement différente des secteurs de recensement adoptés par le Bureau.

- Un expert-conseil a demandé d'obtenir des tableaux sur commande pour une région non urbaine définie en fonction de ses besoins.

- Un conseil d'urbanisme de comté a demandé des données sur deux quartiers d'une petite ville de l'Ontario.

Deuxièmement, des totalisations normalisées sont présentées dans les tableaux ci-après :

- **Profil de la population active** — Les données contenues dans ce tableau sont établies à partir des renseignements recueillis dans le fichier de l'impôt sur le revenu des particuliers. Vous trouverez à l'annexe D un exemple de profil de la population active de même qu'une explication pour chaque ligne du tableau. Par ailleurs, les termes figurant dans ce tableau sont définis dans le glossaire de l'annexe B.

- **Profil des bénéficiaires de transferts** — Les données contenues dans ce tableau sont établies à partir des paiements de transfert dont les déclarants font état. Vous trouverez à l'annexe E un exemple de profil des bénéficiaires de transferts de même qu'une explication pour chaque ligne du tableau. Les termes figurant dans ce tableau sont également définis dans le glossaire de l'annexe B.

4.1.4 DOSSIERS FISCAUX - QUELQUES AVANTAGES

Sur le plan des exigences statistiques, les renseignements contenus dans les déclarations de revenu des particuliers offrent divers avantages.

- QUALITÉ DES DONNÉES. La qualité des données sur le revenu d'emploi et sur la population active totale devrait être assez bonne. Employeurs et employés fournissent des données au fisc, ce qui permet au personnel de Revenu Canada d'en confirmer l'exactitude en procédant à des contre-vérifications.

- INTÉGRALITÉ DES DONNÉES. Pour trois variables démographiques, soit l'âge, le sexe et l'état matrimonial, les dossiers fiscaux contiennent des données sur plus de 99 % des déclarants. Dans le fichier de 1981, les valeurs manquantes de ces variables seront établies par imputation. À noter qu'environ 2 % seulement de l'ensemble des déclarations ne contiennent pas le code postal.

- DONNÉES SUR LES PETITES RÉGIONS. Étant donné que les déclarations de revenu des particuliers représentent environ 90 % des résidents, répartis dans tout le Canada, il est possible de produire des données pour de petites régions géographiques, par exemple, une petite municipalité.

- DONNÉES ANNUELLES. Les déclarations de revenu constituent une source de données annuelles sur les petites régions. Par exemple, il est possible (sous réserve des contraintes de confidentialité et dans les limites du contenu du fichier qui est décrit dans le tableau 1) de produire des données annuelles sur des régions normalisées et des régions définies par l'utilisateur.

- ACTUALITÉ DES DONNÉES. Même si, dans l'état actuel des choses, les données tirées des dossiers fiscaux datent quelque peu au moment de leur diffusion, nous prévoyons une amélioration de la situation. Les données contenues dans les dossiers fiscaux seront disponibles environ 12 mois après la date limite pour le dépôt des déclarations, le 30 avril. Par conséquent, dans un avenir rapproché, des données préliminaires pourront être produites à la fin d'avril de l'année suivante. Compte tenu du temps qu'il faut mettre à l'heure actuelle pour produire des données sur de petites régions, cela représente une très nette amélioration.

- REVENU D'EMPLOI. Il s'agit ici des données les plus importantes que l'on peut tirer du fichier de l'impôt

sur le revenu des particuliers. Tous les employeurs et employés doivent fournir à Revenu Canada Impôt des renseignements sur les salaires et commissions versés ou reçus, selon le cas. Il est donc probable que la plupart des déclarants fournissent le montant de leur revenu d'emploi parce que leur déclaration fait l'objet d'une contre-vérification. Par conséquent, les valeurs de la variable "revenu d'emploi" sont assez fiables.

- POPULATION ACTIVE TOTALE. Les dossiers fiscaux constituent une source de renseignements très précieuse pour la production de données sur la population active. En principe, toutes les personnes qui ont un revenu d'emploi au cours d'une année civile figurent dans le fichier de Revenu Canada.

4.1.5 DOSSIERS FISCAUX - QUELQUES INCONVÉNIENTS

La collecte de données à partir des déclarations de revenu des particuliers pose certains inconvénients. En voici un résumé :

- COUVERTURE. Environ 90% de la population canadienne est incluse dans le système fiscal. Il y a couverture intégrale pour les personnes qui produisent une déclaration mais on ne dispose pas, à proprement parler, de données sur les personnes à charge. Le fichier de Revenu Canada contient seulement le montant des exemptions réclamées pour les personnes à charge. Connaissant ce montant, on peut déterminer, par imputation, le nombre de personnes à charge que comporte une déclaration. (Pour de plus amples renseignements au sujet de la couverture, voir la définition donnée dans le glossaire de l'annexe B).

- BIAIS DE COUVERTURE. Le pourcentage de Canadiens produisant une déclaration de revenu varie d'un endroit à un autre. Bien que la couverture soit de 90% pour l'ensemble de la population, elle est plus élevée dans certaines régions et moins élevée dans d'autres.

- CONCEPTS ET DÉFINITIONS. Les concepts et définitions sur lesquels reposent les enquêtes-ménages et les recensements ne sont pas les mêmes que ceux utilisés dans les dossiers administratifs. Vous trouverez dans le glossaire de l'annexe B quelques-unes des expressions utilisées dans les déclarations de revenu des particuliers.

- REVENU IMPOSABLE. Tous les revenus des contribuables ne sont pas imposables et par conséquent, les déclarations de ces derniers ne font pas état de toutes les sources

de revenu possibles. Par exemple, les prestations d'assistance sociale qui, par définition, constituent une source de revenu pour les citoyens ne sont pas prises en compte dans l'univers du "revenu imposable". Parmi d'autres sources de revenu non imposable figurent: les dégrèvements fiscaux pour enfants, le supplément de revenu garanti, le capital gagné à la loterie, les allocations perçues par le conjoint, les indemnités d'invalidité versées aux anciens combattants et les allocations perçues par les pensionnés à charge, les allocations d'ancien combattant, les indemnités pour accident du travail. Soulignons en outre que le revenu imposable total peut être supérieur à l'ensemble du revenu déclaré étant donné qu'un certain nombre de déclarants ne font pas état de tous leurs revenus dans leur déclaration.

4.2 DONNÉES SUR LES MOUVEMENTS MIGRATOIRES DES DÉCLARANTS

Chaque année, environ 2 % des Canadiens déménagent dans une autre province, environ 5 % changent de division de recensement et enfin, de 15 à 20 % changent de résidence. Les déclarations de revenu des particuliers constituent un excellent moyen de suivre les déplacements de la population.

Les travaux entrepris par Statistique Canada pour produire des données sur les migrations à partir du fichier fiscal ont été fructueux. Par exemple, en comparant les déclarations successives de chaque contribuable, il est possible de déterminer si, à un changement d'adresse, correspond un changement de division de recensement. Le cas échéant, on considère qu'il y a changement de résidence et que le déclarant et les personnes à sa charge sont des migrants.

En procédant de la sorte, Statistique Canada a élaboré un modèle à partir duquel il peut produire des estimations des migrations entre les divisions de recensement selon des caractéristiques telles l'âge et le sexe. En outre, étant donné que le fichier de l'impôt sur le revenu des particuliers ne porte que sur 90% de la population canadienne, les estimations finales sont pondérées pour rendre compte des migrations de l'ensemble de la population.

Ces données peuvent être extrêmement précieuses dans l'étude des migrations qui résultent de changements dans la conjoncture économique (par exemple, la découverte et l'exploitation d'un gisement pétrolier en Alberta, la fermeture d'une mine au Yukon, les effets d'une grève). Grâce à la production de données sur les migrations à partir des dossiers fiscaux, les spécialistes de la planification et de la politique, entre autres, seront mieux en mesure de comprendre l'accroissement ou la diminution du nombre des actifs, les mouvements migratoires de ces derniers de même que les effets qu'ont les changements économiques sur l'ensemble de la population.

Le tableau 2 contient la liste des données qui peuvent à l'heure actuelle être produites à partir du fichier de l'impôt sur le revenu des particuliers. L'annexe F renferme des exemples de quatre tableaux normalisés sur les migrations. Pour le moment, seules des données sur les divisions de recensement sont disponibles.

TABLEAU 2
PRODUITS OFFERTS: DONNÉES SUR LES MIGRATIONS PRODUITES À PARTIR DU FICHIER DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS

- DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

  - Sexe

  - Groupes d'âge

    0 - 15 ans
    16 - 24 ans
    25 - 44 ans
    45 - 64 ans
    65 ans et plus

- DONNÉES PRODUITES POUR:

  - 1976-1977 à 1980-1981
    - toutes les divisions de recensement

  - 1966-1967 à 1975-1976
    - quelques divisions de recensement seulement (ces données ne sont pas directement comparables à celles produites pour la période 1976-1981).

- TABLEAUX NORMALISÉS

  - Migration totale (interne, externe, nette), par division de recensement

  - Migration totale (interne, externe, nette) selon le groupe d'âge, par division de recensement

  - Migration totale (interne, externe, nette), selon le type de migration (infraprovinciale, interprovinciale ou internationale), par division de recensement

  - Principaux mouvements migratoires, selon le lieu d'origine et le lieu de destination (migration interne, externe, nette), par division de recensement.

4.3 FICHIER DE DONNÉES LONGITUDINALES ÉTABLI À PARTIR DES DÉCLARATIONS DE REVENU DES PARTICULIERS

4.3.1 INTRODUCTION

En gros, il est possible de produire deux types de données sur la population canadienne : des données longitudinales et des données transversales. Les données transversales sont des données qui sont recueillies pendant un certain temps auprès de différents individus (échantillons indépendants) tandis que les données longitudinales sont recueillies auprès d'un échantillon permanent, c'est-à-dire des mêmes individus ou unités déclarantes (par ex., familles, ménages).

Pour produire des données longitudinales sur les migrations à partir d'un échantillon permanent ou panel, il s'agit de suivre un même ensemble d'individus dans le temps et d'enregistrer leurs mouvements migratoires. Certains individus se déplacent plus que d'autres. En observant les tendances migratoires des individus en cause pendant une période donnée et en étudiant leurs caractéristiques, il sera possible de faire un certain nombre d'inférences.

4.3.2 DESCRIPTION DU FICHIER DE DONNÉES LONGITUDINALES

Le fichier de données longitudinales établi à partir des déclarations de revenu des particuliers existe depuis 1967. Il contient des données démographiques sur chaque individu (âge, sexe, état matrimonial), des indications géographiques de même que des données détaillées sur les sources de revenu et les déductions réclamées. L'échantillon utilisé pour constituer le fichier est prélevé à partir de numéros d'assurance sociale. Tous les contribuables dont le numéro d'assurance sociale se termine par un chiffre donné sont inclus dans le fichier (le chiffre choisi, bien entendu, reste toujours le même).

Chaque année, de nouvelles données sont mises en mémoire pour ceux d'entre eux qui produisent une déclaration. Certains déclarants ont été inclus chaque année dans le fichier depuis 1967. D'autres, qui sont entrés sur le marché du travail après 1967, ont depuis produit des déclarations chaque année. Certaines personnes entrent sur le marché du travail, le quittent, y reviennent et par conséquent, le fichier ne contient aucune donnée à leur sujet pour certaines années. Enfin, certains particuliers quittent définitivement le marché du travail (maladie, décès, retraite). Par conséquent, la composition du fichier change d'une année à une autre.

Les modifications apportées au système fiscal entraînent des changements dans le fichier. Ce fut le cas, par exemple, de la révision effectuée au début des années 1970 dans le cadre de laquelle les allocations familiales, l'assurance-chômage et la pension de sécurité de la vieillesse sont devenues imposables. Cette mesure s'est traduite par une augmentation du nombre des nouveaux déclarants.

Par ailleurs, l'adoption en 1978 du programme de crédit d'impôt pour enfants a donné lieu à une augmentation de 10 % des déclarants. De nombreuses personnes, surtout des femmes, ont présenté une déclaration pour profiter de ce programme et non pas parce qu'elles avaient tout d'un coup un revenu imposable à déclarer.

4.3.3 UTILISATIONS POSSIBLES DU FICHIER DE DONNÉES LONGITUDINALES

Les données contenues dans ce fichier pourront servir dans de nombreuses analyses. Elles pourront notamment servir aux fins suivantes :

- Mettre en évidence les mouvements migratoires et les tendances salariales des jeunes nouvellement entrés sur le marché du travail.
- Mesurer les variations de revenu des Canadiens qui prennent leur retraite.
- Déterminer les variations de revenu qui résultent de la migration.
- Mesurer, dans le temps, les variations de revenu chez les prestataires d'assurance-chômage.

- Comparer certaines caractéristiques des hommes et des femmes qui entrent sur le marché du travail et qui ont une caractéristique commune (par exemple, l'âge).

- Analyser, dans le temps, la stabilité des revenus de la population. Par exemple, on a posé comme hypothèse que les personnes dont les revenus sont peu élevés sont celles qui jouissent de la moins grande stabilité financière.

Deux principales considérations interviennent lorsque l'on envisage la possibilité d'utiliser le fichier de données longitudinales basé sur un échantillon de 10 % des dossiers fiscaux. Premièrement, ce fichier est très vaste, très complexe et coûte cher à utiliser. Deuxièmement, l'analyse des données qu'il contient est également complexe et par conséquent difficile à réaliser. C'est pourquoi on ne l'a pas beaucoup utilisé.

En raison du caractère général des données qui y sont répertoriées et de la nature variable du contenu du fichier, il n'y a pas de produits normalisés. Au même titre, on n'a pas non plus adopté de méthodes normalisées d'exploitation du fichier et on ne saurait parler de problèmes-types. En conséquence, pour le moment, on n'a pas entrepris et on ne prévoit pas entreprendre de travaux de production de données. Par contre, dans une optique plus positive, soulignons que le fichier constitue problablement la source de données la plus riche au Canada.

4.3.4 FICHIER DE DONNÉES LONGITUDINALES - EXEMPLE D'ENREGISTREMENT

Le tableau 3 constitue un exemple des données que l'on peut tirer du fichier de données longitudinales. Même s'il s'agit d'un enregistrement fictif (ce dernier ne figure pas dans le fichier), il constitue un exemple type d'un déclarant de sexe masculin. Les utilisateurs pourront se faire une idée des analyses qu'il est possible d'entreprendre à l'aide du fichier, analyses qui seraient impossibles si on ne disposait pas d'une source de données longitudinales.

Revenons à notre exemple. Pour commencer, notons que ce particulier n'a pas produit de déclaration pendant trois ans soit en 1967, 1968 et 1974. Ce dernier poursuivait vraisemblablement ses études en 1967 et en 1968. Le fichier ne nous fournit pas la raison pour laquelle l'intéressé n'a pas présenté de déclaration en 1974.

La colonne "État matrimonial" nous indique que l'intéressé était célibataire lorsqu'il a produit sa première déclaration de revenu, qu'il s'est marié en 1970, a divorcé en 1975 puis s'est remarié en 1976. Dans la colonne de l'âge, on peut voir que cet individu avait 18 ans lorsqu'il a déposé sa première déclaration. On peut en déduire qu'il s'agissait vraisemblablement de sa toute première déclaration, qu'il était auparavant étudiant et qu'il est entré sur le marché du travail en 1969.

La colonne suivante nous donne le lieu de résidence du déclarant pour la

période visée. Les quatre premières déclarations indiquent Halifax. La cinquième, celle de 1973, Truro. En 1974, l'intéressé n'a pas fait de déclaration. En 1975, il résidait à Toronto et de 1976 à 1979, à Edmonton. Ce déclarant a donc déménagé trois fois pendant la période en cause, les deux dernières fois, il a changé de province.

Les quatrième et cinquième colonnes, qui portent sur le revenu d'emploi et les prestations d'assurance-chômage, font voir des variations intéressantes dans le revenu de ce particulier pendant la période de 10 ans pour laquelle on dispose de données. Durant les trois premières années, le revenu a progressivement augmenté. Pendant la quatrième année, le montant des prestations d'assurance-chômage dont a bénéficié cet individu dépassait celui de son revenu d'emploi. Dans la cinquième année, on observe une baisse à la fois dans le revenu d'emploi et dans les prestations d'assurance-chômage. En 1975, ce déclarant a divorcé, a déménagé et a déclaré un revenu d'emploi de $8,425 comparativement à $1,725 en 1973. Son revenu d'emploi a continué d'augmenter jusqu'en 1978, année au cours de laquelle l'intéressé a déclaré des prestations d'assurance-chômage. En 1979, son revenu d'emploi était inférieur à celui de l'année précédente et ses prestations d'assurance-chômage étaient passées de $160 à $2,260.

En résumé, ce fichier de données longitudinales permet aux utilisateurs d'étudier le lien existant entre les variations de revenu et les migrations pour un même échantillon de particuliers, soit 10% des déclarants. Toutefois, comme on peut le voir dans cet exemple, l'une des principales difficultés posées par l'utilisation d'un fichier de données longitudinales est qu'en fait il répertorie une série de cas particuliers. À la question : "Dans ce fichier permanent qui porte sur 10% des déclarants, pour combien d'autres particuliers pourrait-on observer les mêmes changements en ce qui concerne le revenu, les migrations et l'état matrimonial?", la réponse est assez simple : "Aucun". La difficulté que pose l'utilisation des données contenues dans le fichier longitudinal est la suivante : définir des cohortes suffisamment nombreuses pour permettre la production de données sur l'ensemble des contribuables, qui puissent être utiles sur le plan statistique. Trop souvent, malheureusement, les tentatives faites pour utiliser le fichier permanent ont seulement permis de définir un certain nombre de cas uniques. Même si des données sur ces cas uniques peuvent avoir des utilisations, elles ne peuvent pas servir à produire des statistiques pour l'ensemble de la population.

TABLEAU 3
ENREGISTREMENT FICTIF:
DÉCLARANT DE SEXE MASCULIN 1967-1979

ANNÉE	ÉTAT MATRIMONIAL	ÂGE	LOCALITÉ	REVENU D'EMPLOI	PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHOMAGE
1967	Pas de déclaration				
1968	Pas de déclaration				
1969	Célibataire	18	Halifax (N.-É.)	$3,100	$ 0
1970	Marié	19	Halifax (N.-É.)	$4,500	$ 0
1971	Marié	20	Halifax (N.-É.)	$4,675	$ 0
1972	Marié	21	Halifax (N.-É.)	$1,975	$2,465
1973	Marié	22	Truro (N.-É.)	$1,725	$ 475
1974	Pas de déclaration				
1975	Divorcé	24	Toronto	$8,425	$ 0
1976	Marié	25	Edmonton	$9,250	$ 0
1977	Marié	26	Edmonton	$11,075	$ 0
1978	Marié	27	Edmonton	$15,700	$ 160
1979	Marié	28	Edmonton	$11,400	$2,260

5.0 FICHIER DES ALLOCATIONS FAMILIALES

5.1 DOSSIERS DES PRESTATAIRES D'ALLOCATIONS FAMILIALES

5.1.1 FICHIER DES ALLOCATIONS FAMILIALES - GÉNÉRALITÉS

Le programme des allocations familiales créé en 1945, est un programme universel. Exception faite des enfants d'immigrants illégaux et de fonctionnaires étrangers, tous les enfants au Canada sont admissibles au régime, soit plus de 99% d'entre eux. Le fichier des allocations familiales compte, chaque mois, plus de 1.2 million de familles.

Comme le fait voir le tableau 4, les dossiers des prestataires d'allocations familiales contiennent un ensemble intéressant quoique limité de données.

TABLEAU 4
CONTENU DU FICHIER DES ALLOCATIONS FAMILIALES

- L'adresse postale des parents
- La raison pour laquelle un prestataire a été ajouté ou supprimé du fichier provincial (naissance, décès, immigration ou émigration avec le lieu d'origine et le lieu de destination).
- Langue de correspondance (anglais ou français).
- Nombre d'enfants admissibles au régime dans la famille.
- Montant des prestations mensuelles versées à la famille.
- Date de naissance de chaque enfant.

5.1.2 FICHIER DES ALLOCATIONS FAMILIALES - QUELQUES UTILISATIONS

Étant donné que le fichier des allocations familiales contient des données sur presque tous les enfants du Canada, ces dernières peuvent être utilisées à diverses fins. Par exemple, Statistique Canada se sert des données sur la migration des enfants pour produire des estimations sur les migrations interprovinciales de l'ensemble de la population canadienne. Le tableau de l'annexe G dans lequel les enfants d'une région sont classés selon leur âge ne constitue qu'un exemple du genre de données qui peuvent être produites à partir du fichier des allocations familiales.

Parmi les utilisations possibles de ce fichier, citons les suivantes:

- Mettre en évidence, pour la planification scolaire, les tendances migratoires dans une région et la répartition par âge des enfants.
- Faciliter la planification intégrée et le regroupement des écoles.
- Planifier l'aménagement de nouvelles écoles, en particulier pour les enfants d'âge préscolaire.
- Servir dans les négociations entre les commissions scolaires et les syndicats ou associations d'enseignement.
- Établir des estimations des tendances migratoires entre le Canada et les pays étrangers.
- Déterminer la taille des populations-cibles qui pourraient profiter des garderies et des services de santé pédiatriques ainsi que l'endroit le mieux approprié pour l'installation de ces services.

Au Manitoba, un commissaire adjoint qui utilise les données produites à partir du fichier des allocations familiales signalait récemment les avantages que voici: [3]

- ces données permettent de produire des estimations à long terme sur les inscriptions dans les écoles primaires parce qu'elles constituent des statistiques fiables sur l'univers des enfants d'âge préscolaire;
- elles simplifient l'établissement d'estimations à

---

[3] M. Yakimishyn, "Are You Planning for Children?", Education Manitoba, octobre 1982, pages 7 à 9, Department of Education, Province of Manitoba.

long terme pour les inscriptions dans les écoles secondaires de premier cycle et les autres écoles secondaires dont le bassin de recrutement déborde des écoles primaires du secteur;

- elles permettent détablir, pour différentes limites de secteur, des estimations des inscriptions scolaires;

- ces données, qui peuvent être mises à jour tous les six mois, sont les moins coûteuses. Avant de pouvoir utiliser le fichier des allocations familiales, il fallait mener des enquêtes dans les divisions scolaires, enquêtes dont le coût moyen était de $3,500 chacune. En outre, il fallait compter en moyenne deux mois et demi pour la collecte et l'analyse des données.

5.1.3 FICHIER DES ALLOCATIONS FAMILIALES - QUELQUES AVANTAGES

Les données contenues dans le fichier des allocations familiales présentent plusieurs avantages:

- COUVERTURE. Le fichier contient des renseignements sur presque tous les enfants, de 0 à 15 ans.

- ACTUALITÉ. Les données sont produites deux fois par année, en juin et en décembre, et sont disponibles environ trois mois après le mois de référence.

- MISE À JOUR. Un nouveau fichier est produit tous les six mois. Les données des deux dernières années pour lesquelles on possède des renseignements sont ensuite mises à jour. De cette façon, on peut obtenir plus rapidement des données préliminaires et ensuite, des données corrigées qui sont plus fiables.

5.1.4 FICHIER DES ALLOCATIONS FAMILIALES - QUELQUES INCONVÉNIENTS

Les données contenues dans le fichier des allocations familiales présentent certains inconvénients:

- ADRESSE. Il est impossible de déterminer si l'adresse

postale correspond à l'adresse du domicile. Toutefois, étant donnée que le courrier qui intéresse la famille est habituellement livré à domicile, on peut s'attendre à ce qu'un pourcentage élevé d'adresses correspondent au domicile.

- CODE POSTAL. Dans ce fichier, l'adresse est accompagnée du code postal. Comme nous l'avons vu au paragraphe 2.1.3, le code postal est un indicateur fiable en milieu urbain où la distribution du courrier se fait à domicile. Il ne l'est plus lorsqu'il s'agit de définir, entre autres, des régions rurales ou de nouveaux quartiers résidentiels où le courrier n'est pas distribué à domicile.

- SEXE DES ENFANTS. Le fichier ne peut pas nous renseigner au sujet de cette variable.

- COUVERTURE. Le fichier offre une couverture presque totale des enfants âgés de 0 à 15 ans. Pour les enfants de 16 et de 17 ans, elle est d'environ 95%. Parce que les corrections voulues ne sont pas immédiatement apportées au fichier, (par exemple, les enfants de moins d'un an peuvent être sous-représentés).

6.0 FICHIER DES BÉNÉFICIAIRES DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

6.1 DOSSIERS DES BÉNÉFICIAIRES DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

6.1.1 RÉGIME D'ASSURANCE-CHÔMAGE - GÉNÉRALITÉS

Le régime d'assurance-chômage existe au Canada depuis 1941. Depuis, il est devenu un élément important du système de transferts du Canada. À ses débuts, le régime avait pour objet d'assurer un revenu aux personnes qui perdaient involontairement leur emploi. Au cours des années, il a été modifié pour tenir compte des personnes qui quittaient volontairement leur emploi, des femmes enceintes, des malades, des personnes en cours de formation, de celles qui prennent leur retraite (compte tenu de conditions strictes) et des pêcheurs indépendants (compte tenu également dans ce cas de conditions strictes).

L'un des aspects les plus importants du programme réside dans les efforts faits pour l'adapter aux conditions et aux circonstances en constante évolution. Par exemple, vu les conditions économiques différentes dans l'ensemble du pays (notamment les différences dans l'emploi saisonnier d'une région à une autre), les critères d'admissibilité ont été spécifiquement élaborés en fonction des conditions régionales.

Une autre caractéristique du régime, importante d'un point de vue statistique, est la fréquence des changements apportés aux statuts et aux règlements régissant ce programme. Par exemple, des changements notables ont été apportés au programme de l'assurance -chômage au début de 1979, lesquels ont influé sur les séries chronologiques. Bien qu'ils se révèlent nécessaires sur le plan des lignes de conduite, ces changements laissent entendre que toute donnée du fichier doit être utilisée avec beaucoup de circonspection. Les personnes qui demandent des prestations d'assurance-chômage doivent fournir des renseignements permettant de déterminer si elles peuvent bénéficier des prestations ou non. Le tableau 5 indique les données fournies mensuellement à Statistique Canada concernant les bénéficiaires de ces prestations.

TABLEAU 5

CONTENU DU FICHIER DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

- DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES
  - Âge
  - Sexe
- DONNÉES GÉOGRAPHIQUES
  - Code postal
  - Code de la province
- DONNÉES SUR LE BÉNÉFICIAIRE
  - Genre de demande de prestations (ordinaires, de maternité, de maladie, de pêche, de retraite, de formation)
  - État de la rémunération (le bénéficiaire touche-t-il actuellement une rémunération?)
  - Indicatif professionnel (dernier emploi)

6.1.2 FICHIER DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE - QUELQUES AVANTAGES

Mentionnons quelques aspects positifs du fichier:

- COUVERTURE. Bien que le fichier comporte des problèmes intrinsèques de sous-dénombrement et de surdénombrement, étudiés plus en détail sous la rubrique consacrée aux restrictions, il est possible de déterminer des tendances à long terme. Ces tendances, basées sur une analyse restreinte, s'apparentent généralement aux

tendances provinciales soulignées dans l'enquête mensuelle sur la population active effectuée par Statistique Canada.

- FRÉQUENCE. Exception faite du recensement de la population effectué tous les cinq ans, il n'existe pas de sources de données sur le chômage pour les petites régions (par exemple, les comtés). Par conséquent, durant les périodes intercensitaires, le fichier constitue une source précieuse de données mensuelles sur les chômeurs dans les petites régions géographiques.

- GÉOGRAPHIE. Dans ce fichier, on trouve le code postal et le code de la province pour chacun des bénéficiaires de l'assurance-chômage. (Le code postal est indiqué pour 99% des dossiers.) Lorsque celui-ci n'est pas indiqué, il est impossible de classer les bénéficiaires concernés dans des régions infraprovinciales spécifiques.

- ACTUALITÉ. Satistique Canada reçoit des données préliminaires environ trois ou quatre mois après la période de référence.

- RENSEIGNEMENTS SUR LES PETITES RÉGIONS. En dépit de ce décalage de trois ou quatre mois, les données comprennent des renseignements d'ordre géographique beaucoup plus détaillés que l'enquête mensuelle sur la population active qui est restreinte aux grandes régions métropolitaines.

- DÉFINITION DU CHÔMAGE. Bien que certains bénéficiaires de l'assurance-chômage ne soient pas des chômeurs proprement dit, certains codes utilisés dans le fichier permettent d'exclure bon nombre de ces bénéficiaires du chiffre des chômeurs.

6.1.3 FICHIER DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE - QUELQUES INCONVÉNIENTS

Le fichier mensuel de l'assurance-chômage comporte un certain nombre de points faibles, notamment:

- SOUS-DÉNOMBREMENT. Des personnes peuvent être en chômage et chercher activement un emploi sans toutefois être admissibles au bénéfice de prestations. Mentionnons par exemple les cas où les périodes de prestations sont terminées, ou ceux où il s'agit d'un premier emploi ou de la réintégration du marché du travail après une absence.

- SURDÉNOMBREMENT. Certaines personnes sont admissibles aux prestations et ne cherchent pas d'emploi. Ces personnes ne sont pas en chômage dans le même sens que les personnes qui perdent involontairement leur emploi, cherchent activement un autre emploi et sont aptes à travailler et disponibles à cette fin. Mentionnons un certain nombre de cas où ces conditions spécifiques ne sont pas satisfaites. Dans les exemples suivantes, les personnes peuvent toucher des prestations d'assurance-chômage même si elles ne cherchent pas activement un emploi:

  - durant une période de maladie prolongée
  - après avoir quitté volontairement un emploi, sans néanmoins chercher un autre emploi;
  - durant une grossesse
  - une fois à la retraite (sous réserve de conditions rigoureuses)
  - durant un cours de formation autorisé visant à améliorer les aptitudes de personnes qui ont perdu leur emploi et qui sont admissibles aux prestations d'assurance-chômage; et
  - dans le cas des pêcheurs indépendants durant la saison morte (contrairement aux autres travailleurs indépendants qui peuvent être en chômage).

- DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES. Les données démographiques de ces dossiers sont limitées à l'âge, au sexe et à l'emploi. Elles sont loin de répondre aux besoins en matière de planinication et d'évaluation des programmes, compte tenu de l'absence d'information sur le nombre de personnes à charge du bénéficiaire, sur son niveau d'instruction et sur son état matrimonial.

6.2 INDICATEUR DE CHÔMAGE DANS LES PETITES RÉGIONS

Il y a plusieurs façons d'évaluer le chômage. Dans les deux sections suivantes, deux mesures du chômage sont étudiées ainsi que leur utilisation et leur disponibilité.

6.2.1 TAUX DE CHÔMAGE

Avant d'étudier les dossiers de l'assurance-chômage comme source possible de données pour obtenir un indicateur du chômage dans les petites régions, il semble nécessaire de définir le taux de chômage.

$$\frac{\text{Nombre de personnes sans emploi}}{\text{Population active}} \times 100$$

On devrait normalement pouvoir remplacer le nombre de bénéficiaires de prestations d'assurance-chômage par le nombre de personnes sans emploi. De plus, si le nombre de personnes faisant partie de la population active était connu dans les petites régions, il serait possible d'établir un rapport quelque peu similaire à un taux de chômage.

Il est possible de déterminer le nombre de personnes qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage. Malheureusement, les données sur la taille de la population active ne sont pas disponibles pour les petites régions. Il est donc impossible d'établir un pseudo taux de chômage pour les petites régions en utilisant les dossiers des bénéficiaires de l'assurance-chômage.

6.2.2 CHIFFRES BRUTS DES BÉNÉFICIAIRES DE PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

On pourrait mentionner comme indicateur éventuel de chômage dans les petites régions le nombre de bénéficiaires de prestations d'assurance-chômage selon le genre de prestations. Bien que ces données puissent être utiles pour étudier les tendances pour une petite région donnée, les chiffres bruts ne sont pas d'une grande utilité lorsqu'on compare différentes régions géographiques. L'annexe H contient un échantillon de ces données.

6.2.3 INDICATEUR DU TAUX DE CHÔMAGE PAR RAPPORT À LA POPULATION

Compte tenu de l'intérêt manifesté à l'égard de la production d'un indicateur de chômage dans les petites régions à des fins de comparaison, Statistique Canada a entrepris des travaux en vue d'établir un indicateur de taux de chômage dans les petites régions, de la manière suivante:

$$\frac{\text{Nombre de bénéficiaires de prestations ordinaires, sans aucun revenu}}{\text{Population âgée de 15 à 64 ans}} \times 100$$

Cette définition permet de produire, d'évaluer des séries de données restreintes. Le travail, bien qu'il soit encourageant, a posé un certain nombre de problèmes qu'il reste maintenant à résoudre. Néanmoins, les données restreintes pour les comtés et les divisions de recensement sont mises à la disposition des personnes qui désirent en analyser la fiabilité et l'utilité.

A.0 POUR OBTENIR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Les utilisateurs qui désirent obtenir plus d'information sur les données sociales administratives peuvent communiquer avec le personnel de l'exploitation des données administratives à Ottawa ou avec l'un des bureaux régionaux de Statistique Canada.

Les résidents de l'ensemble des provinces et des territoires peuvent communiquer sans frais avec l'un des bureaux régionaux, et ainsi consulter directement les conseillers en fonction de leurs besoins régionaux spécifiques. Vous trouverez à la page suivante le numéro de téléphone des divers bureaux régionaux.

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DES BUREAUX RÉGIONAUX DE STATISTIQUE CANADA ET NUMÉROS DE TÉLÉPHONE POUR APPELS GRATUITS POUR CHAQUE PROVINCE

VILLES QUI COMPRENNENT DES CENTRES DE RÉFÉRENCE DE STATISTIQUE CANADA

St.John's	772-4073
Halifax	426-5331
Montréal	283-5725
Ottawa	992-4734
Toronto	966-6586
Winnipeg	949-4020
Regina	359-5405
Edmonton	420-3027
Vancouver	666-3691

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE POUR APPELS GRATUITS POUR CHAQUE PROVINCE ET TERRITOIRE

Terre-Neuve	Zénith 0-7037
Île-du-Prince-Édouard	1-800-565-7192
Nouvelle-Écosse	1-800-565-7192
Nouveau-Brunswick	1-800-565-7192
Québec	1-800-361-2831
Ontario	1-800-268-1151
Manitoba	1-800-282-8006
Saskatchewan	1(112)-800-667-3524
Alberta	1-800-222-6400
Colombie-Britannique	112-800-663-1551
Yukon	Zénith 0-8913
Territoires du Nord-Ouest	Zénith 2-2015

GROUPE D'EXPLOITATION DES DONNÉES ADMINISTRATIVES:

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE ET ADRESSE

SPÉCIALISTES	TÉLÉPHONE
Dr. John Leyes, directeur	1-(613) 992-5254
Dr. Douglas Norris	1-(613) 992-8661
M. Nelson Kopustas	1-(612) 992-8661
Mme Linda Standish	1-(613) 992-8661
M. Jean-Guy Haché	1-(613) 992-8661
Mme Louise Radley	1-(613) 992-8661
Mme Anne Mussely	1-(613) 995-5172

ADRESSE

Groupe de l'exploitation des données administratives
Statistique Canada
Pièce A-1, 5ième étage
Édifice Jean Talon
Parc Tunney
Ottawa (Ontario) K1A 0T6

B.0 GLOSSAIRE

Voici les définitions courantes des termes techniques utilisés dans les dossiers administratifs.

- **ADRESSE POSTALE**

  L'adresse postale contient les renseignements requis par le bureau de poste à des fins de livraison. Cependant, cette adresse ne doit pas nécessairement correspondre à une résidence ou permettre d'identifier une résidence spécifique. Dans les régions urbaines, une adresse postale peut permettre d'identifier une résidence facilement d'après le numéro civique et le nom de la rue. Dans d'autres cas, l'adresse postale peut se révéler inutile pour identifier une résidence. Mentionnons par exemple les adresses qui correspondent à des boîtes postales situées dans un bureau de poste ou sur une route rurale, ou à un service suburbain. De plus, certains dossiers administratifs portent la mention "aux soins de, une adresse de bureau, ou dans le cas des dossiers relatifs à l'impôt, l'adresse du bureau de la personne qui a rempli la formule de déclaration de revenu.

- **ADRESSE RÉSIDENTIELLE**

  L'adresse résidentielle est celle qui permet d'identifier spécifiquement l'emplacement d'une résidence ou le ménage. En ce qui concerne les données administratives, ce type de données est disponible uniquement pour les régions urbaines où l'adresse résidentielle est identique. Vous trouverez au paragraphe correspondant d'autres restrictions concernant l'utilisation de l'adresse postale.

- **DONNÉES ADMINISTRATIVES/DONNÉES SOCIALES ADMINISTRATIVES**

  Dans le présent document, les données administratives ou données sociales administratives se rapportent aux données des dossiers administratifs concernant chaque Canadien. Ces données peuvent comprendre des totalisations directes tirées d'une série de dossiers individuels. Elles peuvent, par ailleurs, inclure des données corrigées ou rajustées pour tenir compte du surdénombrement, du sous-dénombrement ou de lacunes intrinsèques.

- **DOSSIERS ADMINISTRATIFS**

Les dossiers administratifs sont les dossiers utilisés par les gouvernements dans le cadre de l'application de programmes conçus à l'intention des résidents canadiens et de Canadiens installés à l'extérieur du Canada et traités comme des résidents (par exemple, les agents diplomatiques ou consulaires, les attachés commerciaux et les militaires).

Dans le présent rapport, les dossiers administratifs se rapportent aux dossiers individuels utilisés par Statistique Canada:

- les déclarations de revenu des particuliers,

- les dossiers des prestataires d'allocations familiales, et

- les dossiers des bénéficiaires de l'assurance-chômage.

- **ÎLOT**

Un îlot est une pièce de terre bien définie située dans une région urbaine; il est généralement entouré de rues ou de routes. Toutefois, il peut être de forme irrégulière et avoir des limites d'un autre genre, par exemple, une rivière, un ruisseau ou une limite politique.

- **CÔTE D'ÎLOT**

Côté de rue délimité par deux intersections consécutives. À des fins statistiques, le côté d'îlot est l'unité de base géographique. Bien que le côté d'îlot soit la plus petite unité, les données ne sont pas publiées par côté d'îlot pour des raisons de confidentialité puisqu'en général, le côté d'îlot moyen compte un nombre restreint de résidents. De plus, les codes postaux correspondent presque exactement au côté d'îlot dans les régions urbaines où le courrier est livré à domicile. Ainsi, avec une liste des codes postaux pour les côtés d'îlot adjacents, il est possible d'utiliser les codes postaux comme unité de base géographique pour les données sur les petites régions.

- **DIVISION DE RECENSEMENT**

Une division de recensement est une région géographique définie par Statistique Canada à des fins statistiques. En général, elle correspond aux comtés, aux districts régionaux, aux municipalités régionales ou aux districts territoriaux. A l'Ile-du-Prince-Edouard, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, au Québec et en Ontario, une division de recensement correspond à un comté. À Terre-Neuve, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, l'expression désigne les unites géostatistiques délimitées par Statistique Canada en collaboration avec les provinces. Bien qu'en principe les limites des divisions de recensement soient appelées à rester stables, elles peuvent être révisées ou modifiées pour tenir compte de changements locaux. Ainsi, en Colombie-Britannique, les divisions de recensement ont été modifiées au début des années 1970 en fonction des limites des districts régionaux définis par l'administration provinciale.

- **SECTEUR DE RECENSEMENT**

Petite unité statistique permanente établie dans les grandes villes par Statistique Canada avec l'aide d'un comité local. Les secteurs de recensement sont délimités par Statistique Canada selon les critères suivants: (i) la population d'un secteur de recensement varie entre 2,500 et 8,000 habitants, sauf pour les secteurs du centre des affaires ou les secteurs d'institutions, qui peuvent avoir une population plus faibles; (ii) la population des secteurs doit être la plus homogène possible du point de vue économique et social; (iii) les limites doivent correspondre à des lignes permanentes facilement reconnaissables sur le terrain (par exemple, des rues); et (iv) les secteurs doivent être de forme compacte dans la mesure du possible. Une ville doit compter au moins 50,000 habitants pour pouvoir faire partie d'un programme de secteurs de recensement.

- **COMTÉ**

Division politique et/ou, administrative de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec et de l'Ontario. (Les divisions de recensement tiennent de lieu de comtés dans les cinq autres provinces.)

Les comtés sont délimités par les administrations provinciales, ils sont de nature raisonnablement permanente et constituent une base satisfaisante pour les séries statistiques chronologiques. Cependant, l'Ontario constitue une exception notable, puisque les comtés ont disparu avec la création de municipalités régionales.

- **COUVERTURE**

Dans le présent document, l'expression "couverture" a un sens spécifique. Elle désigne la proportion de la population canadienne totale incluse dans les dossiers administratifs. Il y a sous-dénombrement lorsque l'univers des données des dossiers administratifs est inférieur à la population qu'il représente. Il y a surdénombrement dans la situation inverse. On constate les deux cas dans les dossiers administratifs.

Certains Canadiens ne sont pas directement identifiables à partir des dossiers fiscaux des particuliers, par exemple, ce qui donne lieu à un sous-dénombrement. Le nombre de déclarants fiscaux est d'à peu près 15 millions, tandis que la population du Canada est évaluée à environ 25,000,000 d'habitants. Ainsi, l'univers des déclarants fiscaux représente environ 60% de la population. Par ailleurs, à partir des dossiers sur l'impôt des particuliers, il est possible d'identifier les déclarants fiscaux et leurs personnes à charge qui représentent un univers de 22.5 millions de personnes ou 90% de la population canadienne. Toutefois, qu'il soit question du dénombrement de leurs personnes à charge, par rapport à la population du Canada, il y a sous-dénombrement.

Bien qu'en général, on conclut au sous-dénombrement de la population, on peut connaître un certain degré de sur-dénombrement spontanné. Certains déclarants fiscaux touchent des revenus relativement faibles, remplissent des déclarations de revenu et sont par ailleurs déclarés comme personnes à charge par leur parent, leur conjoint ou leur tuteur. Ces personnes peuvent être prises en compte deux fois, comme déclarants fiscaux et comme personne à charge. Dans la mesure où ces cas sont connus et prévisibles, les données peuvent être corrigées.

La qualité du dénombrement est partiellement déterminée par l'exactitude de la répartition des dossiers dans les régions géographiques. Par exemple, dans le centre-ville des principaux centres urbains, la population des déclarants fiscaux dépasse parfois la population des résidents en raison de l'utilisation de l'adresse du bureau dans les déclarations de revenu. De plus, dans le cas des adresses qui correspondent à un service suburbain où à des boîtes postales situées dans un bureau de poste ou sur une route rurale, ou dans tous les autres cas où l'adresse postale et l'adresse résidentielle diffèrent, des erreurs peuvent être produites lors de la répartition des dossiers. Chacune de ces erreurs se traduit par un surdénombrement dans la région à laquelle la personne n'appartient pas et par un sous-dénombrement dans la région à laquelle elle appartient et où elle aurait dû être dénombrée.

- **PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES DE TRANSFERTS**

Dans le présent document, le profil des bénéficiaires de

transferts est établi à partir des transferts indiqués par les déclarants fiscaux. On distingue essentiellement deux catégories de transferts, c'est-à-dire ceux qui font l'objet de retenues d'impôt à la source (les prestations d'assurance-chômage) et qui sont imposables, et ceux qui ne font pas l'objet de retenues à la source (les allocations familiales et les prestations de sécutité de la vieillesse) et qui sont également imposables. La plupart de ces transferts figurent dans les déclarations de revenu puisque la majorité des bénéficiaires touchent un revenu suffisamment élevé pour être tenus de remplir une déclaration de revenu. Toutefois, dans le cas des prestations de sécutité de la vieillesse, bon nombre de personnes ne sont pas obligées de remplir une déclaration de revenu et seulement 65% de ces prestations sont déclarées dans le cadre du système fiscal comparativement à environ 98% dans le cas des allocations familiales. Vous trouverez à l'annexe E un exemple de profil des bénéficiaires de transferts.

- **SECTEUR DE DÉNOMBREMENT**

Un secteur de dénombrement (SD) est un petit secteur utilisé à des fins de recensement. Il s'agit spécifiquement d'une unité géographique couverte par un recenseur. Elle est définie selon les critères suivants: (i) population - un SD peut comprendre jusqu'à 300 ménages, selon la région où il est situé; (ii) nombre d'exploitations agricoles - un SD comprend toujours moins de 100 exploitations; (iii) limites - un SD étant l'unité de base de toutes les unités géostatistiques, il n'empiète jamais sur une unité reconnue dans le cadre du recensement. Par ailleurs, les limites des secteurs de dénombrement sont telles que le recenseur peut les repérer sans difficulté, par exemple, rues, chemins, voies ferrées, rivières et lacs.

Les limites des SD changent d'un recensement à l'autre à cause des changements dans la distribution de la population et dans les limites des circonscriptions électorales, des municipalités et des secteurs statistiques. Pour ces raisons, la numérotation des SD change d'un recensement à l'autre.

Actuellement, on ne peut obtenir de données sociales administratives pour des secteurs aussi petits que les secteurs de dénombrement. Un prototype de travail, a été entrepris dans les données administratives pour les secteurs de dénombrement urbains. Cependant, étant donné que ces secteurs sont de très petite taille, des problèmes se posent en ce qui a trait à la confidentialité des données. Il est improbable qu'on produise des données sur les SD des régions rurales: ces derniers sont trop petits, et les données d'ordre géographique contenues dans les dossiers administratifs correspondant aux régions rurales sont de piètre qualité (voir la section 2.0 du présent document).

- **REVENU D'EMPLOI**

  Le revenu d'emploi est la somme de tous les revenus liés à un emploi. Il tient compte des sources de revenus suivantes: gains enregistrés sur la formule T4 (traitements et salaires déclarés par un ou plusieurs employeurs); autres revenus d'emploi (par exemple, pourboires et gratifications); revenus professionnels nets; revenus d'entreprise nets; commissions nettes; revenus de péche nets et revenus d'agriculture nets.

- **REVENU PROVENANT D'UN TRAVAIL AUTONOME**

  Revenu total provenant des sources suivantes: revenus professionnels nets, revenus d'entreprise nets, commissions nettes, revenus d'agriculture nets et revenus de péche nets.

- **REVENU TOTAL**

  Total des revenus déclarés par les déclarants fiscaux. Ce revenu comprend les revenus d'emploi et les revenus d'autres provenances tels que les revenus de pensions, les allocations familiales, les prestations d'assurance-chômage, les revenus de location nets, les revenus de dividendes et d'intérêts, et tout autre revenu.

- **POPULATION ACTIVE TOTALE**

  On obtient la population active totale à partir des dossiers fiscaux des particuliers en calculant le nombre de déclarants fiscaux ayant fait état de revenus d'emploi. Évidemment, un certain nombre de déclarants fiscaux ont exercé une activité relativement minime au sein de la population active durant une année civile. Toutefois, on n'a nullement tenté de fixer un seuil monétaire arbitraire sous lequel les déclarants fiscaux pourraient être cosidérés comme des membres marginaux de la population active.

- **PROFIL DE LA POPULATION ACTIVE**

  Série de données tirées du fichier des données sur l'impôt des particuliers pour une des 265 divisions de recensement. Elle comprend des données sommaires sur le nombre de déclarants fiscaux et sur des sources de revenu spécifiques (notamment, le revenu total, le revenu d'emploi, les prestations d'assurance-chômage, le revenu de la population active et le revenu provenant d'un travail autonome). Vous trouverez un exemple de profil de la population active dans l'annexe D.

- **DONNÉES LONGITUDINALES TIRÉES D'UN ÉCHANTILLON PERMANENT**

  Les données qui fournissent des renseignements sur les événements au fur et à mesure que ceux-ci se produisent sont utiles pour étudier l'évolution des tendances concernant des variables telles que la migration, le revenu et le taux d'activité. Les dossiers administratifs constituent une source des données longitudinales économique, en ce qu'ils permettent d'obtenir sur-le-champ des données pour un échantillon de 10% de la population canadienne. Par exemple, les dossiers fiscaux permettent d'observer les mouvements migratoires d'un même échantillon au cours des années. De plus, ils peuvent être utilisés pour tracer la courbe du revenu des diverses cohortes de déclarants fiscaux canadiens (c'est-à-dire les Canadiens nés durant la même année ou durant le même groupe d'années).

  Outre l'utilisation des dossiers administratifs, on peut avoir recours à deux autres moyens pour obtenir des données longitudinales tirées d'un échantillon permanent, ces deux moyens comportent des méthodes d'enquête plus onéreuses. La première méthode consiste à étudier les mêmes personnes pendant plusieurs années, en suivant leur piste grâce à leur changement d'adresse et en réunissant des données sur celles-ci pendant un certain nombre d'années. La deuxième méthode comporte l'utilisation de questionnaires incitant les répondants à faire des retours sur leur vie passée. Dans le cadre de cette méthode qui, par ailleurs, est moins onéreuse que la première, on doit s'en remettre considérablement à la mémoire des enquêtés.

  Les données longitudinales obtenues auprès de l'échantillon de 10% des déclarants fiscaux permettent d'étudier à peu de frais les mêmes groupes de personnes au cours des années. Cependant, elles comportent un inconvénient mineur en ce que certaines données peuvent manquer. En effet, un certain nombre de personnes travaillent chaque année et remplissent une déclaration de revenu, d'autres non.

- **MIGRATION**

Dans le présent document, la migration se rapporte à un changement d'adresse d'une division de recensement à une autre observé sur deux années d'enquête consécutives. Ces données sont tirées des adresses contenues dans le fichier de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Les données sur la migration tirées du fichier de l'impôt sur le revenu des particuliers sont des estimations, fondées sur un modèle, de la migration au Canada. Plusieurs calculs sont effectués pour obtenir les estimations de la migration. Le fichier même des données sur l'impôt est utilisé pour dénombrer tous les déclarants fiscaux, qui ont déménagé. Puis, en utilisant la valeur en dollars des exemptions réclamées par les déclarants fiscaux, le nombre total de déclarants fiscaux et de leurs personnes à charge peut être déterminé. Néanmoins, ce nombre demeure inférieur au nombre d'émigrants étant donné que certaines personnes ne remplissent pas de déclaration de revenu. Les chiffres relatifs à la migration entre les divisions de recensement sont donc rajustés pour tenir compte des personnes à charge et du sous-dénombrement.

Enfin, certains déclarants fiscaux mentionnent des adresses dans des pays étrangers d'une année à l'autre. On suppose qu'il s'agit des migrants internationaux, soit des immigrants ou des émigrants internes ou encore des personnes émigrant du Canada.

- **MIGRATION BRUTE**

La migration brute est la somme des émigrants et des immigrants internes pour une division de recensement d'une année à l'autre.

- **MIGRATION INTERNE**

La migration interne correspond au nombre total estimatif de migrants qui se sont installés dans une division de recensement dans l'intervalle de deux années consécutives. Ce nombre comprend le nombre total estimatif de migrants internes provenant d'autres provinces et de l'extérieur du Canada.

- **MIGRATION MULTIPLE**

Certains migrants déménagent plus souvent que d'autres. Pour les Canadiens qui déménagent plus d'une fois au cours de la période durant laquelle les données sont disponibles, il est possible d'identifier les migrations multiples. Le fichier de données longitudinales des déclarants fiscaux (section 4.3) est utilisé

pour suivre la trace d'un échantillon constant sur plusieurs années. Seul le fichier de données longitudinales de l'échantillon de 10% des dossiers des déclarants fiscaux permet de le faire.

- **MIGRATION NETTE**

La migration nette, ou solde migratoire, est égale à la somme des migrations internes moins celle des migrations externes pour une division de recensement spécifique.

- **MIGRATION EXTERNE**

La migration externe est le nombre estimatif de personnes qui ont quitté une division de recensement dans l'intervalle de deux années consécutives. La migration externe comprend le nombre total estimatif de personnes qui ont déménagé dans d'autres divisions de recensement dans la province, dans d'autres provinces et dans d'autres pays.

- **MIGRATION DE RETOUR**

On parle de migration de retour dans le cas des personnes qui ont quitté une division de recensement ou une province durant une année et qui y sont revenues au cours d'une année subséquente, selon leurs déclarations de revenu. Donc, un migrant de retour est une personne qui revient dans son ancienne division de recensement ou province de résidence. Étant donné qu'il faut au moins trois ans pour identifier un migrant de retour, les données longitudinales se révèlent nécessaires.

- **PETITE RÉGION/PETITE RÉGION GÉOGRAPHIQUE**

Une petite région géographique est une région infraprovinciale. Il peut s'agir d'une municipalité, d'un comté, d'une division de recensement, d'un district scolaire ou d'un district de planification. En principe, pour ce qui est des dossiers administratifs, une petite région géographique est une région basée sur un ensemble de codes postaux spécifiques. Statistique Canada produit des données pour un certain nombre de régions géographiques normalisées, mais non pour toutes les régions possibles telles que les districts scolaires, les districts de planification et autres régions infraprovinciales nécessaires à des fins de planification et à d'autres fins. Pour cette raison et parce qu'il serait difficile d'identifier toutes les régions géographiques qui pourraient éventuellement intéresser les

utilisateurs, les personnes qui veulent des données pour des régions définies en fonction de leurs propres besoins, doivent fournir les listes des codes postaux pour les régions en question.

- **DONNÉES SOCIALES/STATISTIQUES SOCIALES**

  Les données sociales ou les statistiques sociales se rapportent aux caractéristiques ou aux descriptions des individus, des familles et/ou des ménages. Toutefois, les données sur l'économie et les entreprises canadiennes sont appelées données économiques ou statistiques économiques.

- **PAIEMENTS DE TRANSFERTS**

  Paiements faits à un particulier par une personne, un organisme ou un gouvernement et pour lesquels aucun bien ou service n'est fourni en retour. Exception faite du revenu de pensions reçu de sources non gouvernementales, tous les transferts mentionnés dans le présent document sont faits par les gouvernements à des particuliers.

- **UNIVERS**

  Ensemble de personnes ou d'objets ayant des caractéristiques communes et qui peuvent faire l'objet d'études.

C.0 EXEMPLES DE RÉGIONS DÉFINIES PAR LES UTILISATEURS

Dans les cinq prochaines pages, on décrit trois façons d'établir les codes postaux pour les régions définies par les utilisateurs.

Le premier exemple s'applique à deux composantes géographiques d'une petite localité. Le deuxième exemple s'applique à une région essentiellement rurale et illustre comment différentes combinaisons de codes postaux peuvent être utilisées pour produire plus d'un ensemble ou d'une série en paliers. Le dernier exemple contient des données générales sur la façon de présenter les demandes au groupe d'exploitation des données administratives.

- **EXEMPLE 1**

  Le tableau C.1 contient une table de conversion des codes postaux selon la région pour deux parties (soit A et B) d'une petite municipalité d'environ 10,000 âmes. Ces parties comprennent 2,000 personnes, c'est-à-dire environ 20% de la population globale de la municipalité.

  L'utilisateur a demandé des tableaux graphiques pour comparer la partie A, la partie B et l'ensemble de la municipalité.

  Environ trois semaines se sont écoulées entre la demande initiale et la réception des tableaux, dont la production a coûté à peu près $400.

TABLEAU C.1
EXEMPLE 1

PARTIE A		PARTIE B	
T1L 1B4	T1L 1C6	T1L 1P6	T1L 1T1
T1L 1C8	T1L 1E1	T1L 1T2	T1L 1T3
T1L 1E2	T1L 1E3	T1L 1T4	T1L 1V6
T1L 1E4	T1L 1E6	T1L 1V7	T1L 1V8
T1L 1E7	T1L 1E8	T1L 1V9	T1L 1W1
T1L 1E9	T1L 1G1	T1L 1W2	T1L 1W4
T1L 1G2	T1L 1H2	T1L 1W5	T1L 1W6
T1L 1H3	T1L 1H8	T1L 1W7	T1L 1Z8
T1L 1H9	T1L 1L2	T1L 2B2	T1L 2B3
T1L 1L3	T1L 1L4	T1L 2Z7	T1L 2Z9
T1L 1L5	T1L 1N5	T1L 3A1	T1L 3A2
T1L 1P7	T1L 1P9	T1L 3A3	T1L 3E1
T1L 2Z2	T1L 2Z3	T1L 3E2	T1L 3E3
T1L 2Z4	T1L 2Z5	T1L 3E4	T1L 3E5
T1L 3A5	T1L 3A6	T1L 3E6	T1L 3E7
T1L 3A7	T1L 3A8	T1L 3E9	T1L 3G4
T1L 3A9	T1L 3B1	T1L 3G5	T1L 3G6
T1L 3B2	T1L 3B3	T1L 3G7	T1L 3G8
T1L 3B4	T1L 3B5	T1L 3G9	T1L 3H1
T1L 3B6	T1L 3B7	T1L 3K6	T1L 4N4
T1L 3B8	T1L 3C1		
T1L 3C2	T1L 3C3		
T1L 3G1	T1L 3G2		
T1L 4T5	T1L 4V1		
T1L 4V2			

- **EXEMPLE 2**

L'utilisateur voulait des données pour une région définie à partir de codes postaux ruraux. Le nombre de dossiers correspondant à certains de ces codes étant très petit, l'utilisateur a indiqué comment les codes devaient être combinés pour préserver la confidentialité des données.

On a pu fournir des combinaisons des divers codes postaux en paliers, conformément à la demande de l'utilisateur. Le tableau de la page opposée est un sommaire du système de conversion code postal-code géographique fourni par l'utilisateur.

Examinons la Région II à titre d'exemple. Cette région contient deux sous-régions, soit B et C. L'utilisateur a demandé des données pour la Région II qui englobe les sous-régions B et C, et également pour chacune des sous-régions B et C. Ainsi, il voulait des données pour les codes postaux FOG 2GO et FOG 2AO, de même que pour l'ensemble des dossiers correspondant à la région visée par le code postal FOG 3CO. De la même manière, pour la sous-région C, on a fourni des données pour des groupes de codes postaux dont l'un comprenait trois codes postaux et les deux autres, un seul code postal chacun.

Dans le tableau C.2, les lignes doubles indiquent les divisions entre les régions ou entre les paliers 2 et 3. Les lignes horizontales simples représentent les divisions entre les paliers 1 et 2.

TABLEAU C.2
EXEMPLE 2

PALIER 1	PALIER 2	PALIER 3
FOG 3BO	Sous-région A	Région I
FOG 3HO		
FOG 2RO		
FOG 2KO		
FOG 2GO	Sous-région B	Région II
FOG 2AO		
FOG 3CO		
FOH 1BO	Sous-région C	
FOH 1LO		
FOH 1SO		
FOH 1JO		
FOH 1TO		
FOH 1MO	Sous-région D	Région III
FOH 1EO		
F2G 2L3		
F2G 2K8		
F2G 2L2	Sous-région E	
F2G 2K9		
F2G 2L1		
FOH 1XO		
FOH 2L4		

- **EXEMPLE 3**

On suggère le mode de présentation suivant pour le fichier de conversion code postal-code géographique à utiliser dans le cas de régions définies par l'utilisateur:

TABLEAUX C.3

EXEMPLE 3

POSITION	DESCRIPTION
1 - 6	Groupe de codes postaux - - de 3 à 6 caractères.
7 - 11	Code de l'utilisateur - - code attribué par l'utilisateur au groupe des codes postaux correspondant aux positions 1-6.
12 - 72	Nom de la région - - nom attribué à chacun des codes de l'utilisateur correspondant aux positions 7-11.

D.0 EXEMPLE DE PROFIL DE LA POPULATION ACTIVE

DESCRIPTION

- Dans cette annexe, vous trouverez un exemple de profil de la population active.

- Les données sont présentées dans l'ordre suivant:

  - D'abord, vous trouverez une définition pour chacune des lignes de données utilisées dans cet exemple.

  - Puis, vous trouverez un exemple de tableau contenant des données numériques.

  - Enfin, vous trouverez un autre tableau où seront indiquées les différences en pourcentage pour chaque ligne de données (s'il y a lieu).

- Des profils de la population active sont disponibles pour chacune des divisions de recensement au Canada.

- Les données sont actuellement disponibles pour cinq années: 1976, 1977, 1978, 1979 et 1980 (les données de 1981 devraient être disponibles à la fin du printemps 1983).

DÉFINITIONS - PROFIL DE LA POPULATION ACTIVE

Ligne 1 - **NOMBRE DE DÉCLARANTS FISCAUX**

Nombre total de déclarants fiscaux dans la division de recensement.

Ligne 2 - **REVENU TOTAL**

Revenu total déclaré à Revenu Canada et rajusté à des fins fiscales. (Reportez-vous à une formule T1 de déclaration de revenu et au guide d'impôt pour plus d'explications sur ces données.)

Ligne 3 - Nombre de personnes déclarant un revenu

Nombre total de déclarants fiscaux ayant touché un revenu.

Ligne 4 - Montant ($'000)

Montant total des revenus déclaré, en milliers de dollars.

Ligne 5 - Revenu médian ($)

Revenu total médian pour les personnes visées à la ligne 3.

Ligne 6 - Indice provincial

Pourcentage que représente le revenu total médian pour la division de recensement par rapport au revenu médian pour la province.

Ligne 7 - Indice canadien

Pourcentage du revenu total médian pour la division de recensement par rapport au revenu médian pour le Canada.

Ligne 8 - **REVENU D'IMPÔT**

La somme de toutes les sources de revenus liés à l'emploi:

- Gains enregistrés sur la formule T4
- Autres revenus d'emploi
- Revenus professionnels nets
- Revenus d'entreprise nets
- Revenus de commission nets
- Revenus de pêche nets
- Revenus d'agriculture nets

Ligne 9 - Nombre de personnes déclarant des revenus d'emploi (population active totale)

On obtient le chiffre de la population active totale en calculant le nombre de déclarants fiscaux ayant des revenus d'emploi

Ligne 10 - Montant ($'000)

Montant total des revenus d'emploi déclaré, en milliers de dollars.

Ligne 11 - Revenu médian ($)

Revenu d'emploi médian pour les personnes visées à la ligne 9.

Ligne 12 - Indice provincial

Pourcentage que représente le revenu d'emploi médian pour la division de recensement par rapport au revenu médian pour la province.

Ligne 13 - Indice canadien

Pourcentage que représente le revenu d'emploi médian pour la division du recensement par rapport au revenu médian pour le Canada.

Ligne 14 - **PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE**

Total des prestations d'assurance-chômage déclarées durant l'année civile, quel que soit le genre de prestations, notamment les prestations de retraite, de maternité, de maladie, de pêche et de formation, ainsi que les prestations ordinaires.

Ligne 15 - Nombre de déclarants

Nombre total de déclarants fiscaux indiquant des revenus de prestations d'assurance-chômage.

Ligne 16 - Montant ($'000)

Montant total des prestations d'assurance-chômage déclaré.

Ligne 17 - Pourcentage de prestataires de l'assurance-chômage

(Ligne 16/Ligne 10) X 100.
Rapport entre les prestations d'assurance chômage et les revenus d'emploi par division de recensement.

Ligne 18 - Indice provincial

Relation proportionnelle entre les pourcentages de prestataires de l'assurance-chômage pour la division de recensement et pour la province.

Ligne 19 - Indice canadien

Relation proportionnelle entre les pourcentages de prestataires de l'assurance-chômage pour la division de recensement et pour le Canada.

Ligne 20 - **REVENUS D'UN TRAVAIL INDÉPENDANT**

La somme de toutes les sources de revenus liés à un travail indépendant:

- Revenus professionnels nets
- Revenus d'entreprise nets
- Revenus de commission nets
- Revenus de pêche nets
- Revenus d'agriculture nets

Ligne 21 - Nombre de déclarants

Nombre total de déclarants fiscaux tirant des revenus d'un travail indépendant.

Ligne 22 - Montant net ($'000)

Montant total des revenus d'un travail indépendant pour les personnes visées à la ligne 20.

Ligne 23 - **REVENUS DE LA POPULATION ACTIVE**

Somme des revenus d'emploi (voir ligne 10) et des prestations d'assurance-chômage (voir ligne 16).

Ligne 24 - Nombre de déclarants

Nombre total de déclarants fiscaux indiquant des revenus à titre de membre de la population active.

Ligne 25 - Montant $'000)

Montant total des revenus de la population active, déclaré en milliers de dollars.

PROFIL DE LA POPULATION ACTIVE, 1976, 1979, 1980
DIVISION DE RECENSEMENT 4711, SASKATCHEWAN,
HOMMES, TOUS LES GROUPES D'ÂGE

	1976	1979	1980
1. NOMBRE DE DÉCLARANTS FISCAUX	52,190	58,120	60,275
2. REVENU TOTAL			
3. Nombre de déclarants	52,095	58,040	60,185
4. Montant ($'000)	699,105	989,728	1,133,494
5. Revenu médian ($)	11,896	15,103	16,660
6. Indice provincial	114.0	112.0	111.3
7. Indice canadien	105.0	107.0	106.3
8. REVENU D'EMPLOI			
9. Nombre de déclarants	48,710	54,245	56,005
10. Montant ($'000)	608,555	837,624	945,219
11. Revenu médian ($)	11,449	14,428	15,747
12. Indice provincial	116.8	116.4	116.6
13. Indice canadien	102.6	102.4	102.3
14. REVENUS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE			
15. Nombre de déclarants	4,745	5,620	5,725
16. Montant ($'000)	4,912	8,081	9,436
17. Pourcentage de prestataires	0.81	0.96	1.00
18. Indice provincial	81.8	87.3	87.7
19. Indice canadien	33.2	44.4	45.0
20. REVENUS D'UN TRAVAIL INDÉPENDANT			
21. Nombre de déclarants	11,715	13,035	13,180
22. Montant ($'000)	93,427	104,479	107,917
23. REVENUS DE LA POPULATION ACTIVE			
24. Nombre de déclarants	48,825	54,360	56,135
25. Montant ($'000)	613,482	845,748	954,661

DIFFÉRENCE EN POURCENTAGE
PROFIL DE LA POPULATION ACTIVE, 1976, 1979, 1980
DIVISION DE RECENSEMENT 4711, SASKATCHEWAN,
HOMMES, TOUS LES GROUPES D'ÂGE

		1979-80	1976-80
1.	NOMBRE DE DÉCLARANTS FISCAUX	3.64	40.68
2.	REVENU TOTAL		
3.	Nombre de déclarants	5.25	28.76
4.	Montant ($'000)	19.97	81.17
5.	Revenu médian ($)	12.80	37.41
6.	Indice provincial	1.48	8.62
7.	Indice canadien	-1.54	1.68
8.	REVENU D'EMPLOI		
9.	Nombre de déclarants	5.17	20.81
10.	Montant ($'000)	18.99	71.53
11.	Revenu médian ($)	11.49	38.39
12.	Indice provincial	2.46	6.48
13.	Indice canadien	1.73	2.01
14.	REVENUS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE		
15.	Nombre de déclarants	-8.31	21.15
16.	Montant ($'000)	1.64	80.10
17.	Pourcentage de prestataires	-15.03	5.00
18.	Indice provincial	-2.62	18.72
19.	Indice canadien	-6.39	28.79
20.	REVENUS D'UN TRAVAIL INDÉPENDANT		
21.	Nombre de déclarants	6.51	73.47
22.	Montant ($'000)	9.10	63.43
23.	REVENUS DE LA POPULATION ACTIVE		
24.	Nombre de déclarants	4.86	20.89
25.	Montant ($'000)	18.67	71.63

E.0 EXEMPLE DE PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES DE TRANSFERTS

DESCRIPTION

- Dans cette annexe, vous trouverez un exemple de profil des bénéficiaires de transferts.

- Un tel profil comprend trois éléments:

  - D'abord, une définition pour chaque ligne du profil.

  - Puis, un tableau contenant des données pour chacune des diverses rubriques définies.

  - Enfin, au autre tableau indiquant les différences en pourcentage dans les données (le cas échéant).

DÉFINITIONS - PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES DE TRANSFERTS

Ligne 1 - REVENUS PROVENANT DE TRANSFERTS, TOUS LES

Somme des allocations familiales, des crédits d'impôt pour enfants, des prestations de sécurité de la vieillesse, des prestations du RPC/RRQ, et des autres pensions, déclarés à Revenu Canada/Impôt.

Ligne 2 - Montant ($'000)

Montant des transferts, indiqué en milliers de dollars.

Ligne 3 - **REVENU D'EMPLOI ($'000)**

Montant total des revenus d'emploi, indiqué en milliers de dollars.

Ligne 4 - Pourcentage de bénéficiaires de transferts (PBT)

Le montant indiqué à la ligne 2 est divisé par le montant indiqué à la ligne 3 et multiplié par 100.

Ligne 5 - Indice provincial

Relation proportionnelle entre les PBT pour la division de recensement et pour la province.

Ligne 6 - Indice canadien

Relation proportionnelle entre les PBT pour la division et pour le Canada.

Ligne 7 - **PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE**

Ligne 8 - Montant ($'000)

Montant total des prestations d'assurance-chômage, indiqué en milliers de dollars.

Ligne 9 - Part du PBT

Ligne 8 divisée par la ligne 3, et multipliée par 100.

Ligne 10 - **ALLOCATIONS FAMILIALES**

Ligne 11 - Montant ($'000)

Montant total des allocations familiales, indiqué en milliers de dollars.

Ligne 12 - Part du PBT

Ligne 11 divisée par ligne 3 et multipliée par 100.

Ligne 13 - **CRÉDIT D'IMPÔT POUR ENFANTS**

Ligne 14 - Montant ($'000)

Montant total des crédits d'impôt pour enfants, indiqué en milliers de dollars.

Ligne 15 - Part du PBT

Ligne 14 divisée par ligne 3, multipliée par 100.

Ligne 16 - **PENSION DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE**

Ligne 17 - Montant ($'000)

Montant total des prestations de sécurité de la vieillesse, indiqué en milliers de dollars.

Ligne 18 - Part du PBT

Ligne 17 divisée par ligne 3, multipliée par 100.

Ligne 19 - **RPC/RRQ**

Ligne 20 - Montant ($'000)

Montant total des prestations du RPC/RRQ, indiqué en milliers de dollars.

Ligne 21 - Part du PBT

Ligne 20 divisée par 3, multipliée par 100.

Ligne 22 - **AUTRES REVENUS DE PENSION**

Ligne 23 - Montant ($'000)

Montant total des autres revenus de pension, indiqué en milliers de dollars.

Ligne 24 - Part du PBT

Ligne 23 divisée par ligne 3, multipliée par 100.

PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES DE TRANSFERTS, 1976, 1979, 1980
DIVISION DE RECENSEMENT 4711, SASKATCHEWAN,
HOMMES, TOUS LES GROUPES D'ÂGE

	1978	1979	1980
1. TRANSFERTS			
2. Montant ($'000)	53,368	54,234	64,645
3. Revenus d'emploi ($'000)	727,820	837,624	945,219
4. Pourcentage de bénéficiaires de transferts	7.34	6.47	6.83
5. Indice provincial	70.8	68.6	66.3
6. Indice canadien	51.4	47.4	46.7
7. PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE			
8. Montant ($'000)	9,503	8,081	9,436
9. Part du PBT	1.31	0.96	1.00
10. ALLOCATIONS FAMILIALES			
11. Montant ($'000)	12,878	9,969	10,832
12. Part du PBT	1.77	1.19	1.15
13. CRÉDIT D'IMPÔT POUR ENFANTS			
14. Montant ($'000)	******	116	130
15. Part du PBT	******	0.01	0.01
16. PENSION DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE			
17 Montant ($'000)	9,153	10,349	11,859
18. Part du PBT	1.26	1.26	1.25
19. RPC/RRQ			
20. Montant ($'000)	5,916	7,229	9,185
21. Part du PBT	0.81	0.86	0.97
22. AUTRES REVENUS DE PENSION			
23. Montant ($'000)	15,918	18,490	23,203
24. Part du PBT	2.19	2.19	2.45

DIFFÉRENCE EN POURCENTAGE, PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES DE TRANSFERT, 1976, 1979, 1980 DIVISION DE RECENSEMENT 4711, SASKATCHEWAN, HOMMES, TOUS LES GROUPES D'ÂGE

	1978-1979	1979-1980
1. TRANSFERTS		
2. Montant ($'000)	1.62	19.20
3. Revenus d'emploi ($'000)	15.09	12.85
4. Pourcentage de bénéficiaires de transfert	-11.85	5.56
5. Indice provincial	-3.11	-3.35
6. Indice canadien	-7.78	-1.48
7. PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE		
8. Montant ($'000)	-14.96	16.77
9. Part du PBT	-26.72	4.17
10. ALLOCATIONS FAMILIALES		
11. Montant ($'000)	-22.59	8.66
12. Part du PBT	-32.77	-3.36
13. CRÉDIT D'IMPÔT POUR ENFANTS		
14. Montant ($'000)	******	12.07
15. Part du PBT	******	*****
16. PENSION DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE		
17. Montant ($'000)	13.07	14.59
18. Part du PBT	-1.59	0.81
19. RPC/RRQ		
20. Montant ($'000)	22.19	27.06
21. Part du PBT	6.17	12.79
22. AUTRES REVENUS DE PENSION		
23. Montant ($'000)	16.16	25.49
24. Part du PBT	0.91	10.86

F.0 EXEMPLES DE TABLEAUX DE LA MIGRATION

DESCRIPTION

La présente annexe contient des exemples de tableaux de la migration pour la Division de recensement 11, Saskatchewan. Des données similaires sont disponibles pour toutes les autres divisions de recensement.

Dans cette annexe, les données sur la migration sont présentées dans plusieurs tableaux pour donner un aperçu de la gamme de données annuelles disponibles dans ce domaine. Pour ce qui est du reste de l'annexe, on présente une description générale sur les pages paires et les données sur la page impaire suivante.

Vous trouverez dans l'annexe B du présent document toutes les définitions et explications pertinentes des termes relatifs à la migration.

DESCRIPTION DU TABLEAU F-1

MIGRATION TOTALE, TOUS LES GROUPES D'ÂGE, DIVISION DE RECENSEMENT 11, SASKATCHEWAN, 1976-1977 À 1980-1981

- Ce tableau contient des données sur la migration totale tirées des dossiers fiscaux des particuliers pour la période de 1976-1977 à 1980-1981.

- Le tableau est divisé en trois parties: les émigrants, les immigrants et la migration nette.

- Le tableau donne les chiffres pour chacune des cinq périodes de migration observées, ainsi que le total.

- Le tableau indique que 11,340 personnes ont immigré dans cette division de recensement durant la période 1976-1977, que 10,824 personnes ont émigré de cette division de recensement et que, par conséquent, cette dernière a gagné 516 résidents (migration nette).

- Au cours de cette période de cinq ans, cette division de recensement a gagné environ 7,293 résidents au titre de la migration.

TABLEAU F-1
MIGRATION TOTALE, TOUS LES GROUPES D'ÂGE,
DIVISION DE RECENSEMENT 11, SASKATCHEWAN,
1976-1977 À 1980-1981

ANNÉE	ÉMIGRANTS	IMMIGRANTS	MIGRATION NETTE
1976-77	11,340	10,824	516
1977-1978	10,924	10,482	442
1978-1979	11,858	10,544	1,314
1979-1980	13,054	10,960	2,094
1980-1981	13,962	11,035	2,927
TOTAL	61,138	53,845	7,293

DESCRIPTION DU TABLEAU F-2

MIGRATION TOTALE SELON LE GROUPE D'ÂGE, DIVISION DE RECENSEMENT 11, SASKATCHEWAN, 1976-1977 À 1980-1981

- Le tableau F-2 contient des données sur la migration entre les divisions de recensement, pour la période de 1976-1977 à 1980-1981.

- Les données se rapportent aux émigrants, aux immigrants et à la migration nette.

- Le tableau fait état des données pour chacun des cinq groupes d'âge et donne la population totale estimative des migrants. Bien que des estimations soient fournies pour la population âgée de moins de 16 ans, ces données sont imputées. Un rapport technique qui paraîtra bientôt contiendra une description détaillée des méthodes de calcul et d'imputation utilisées dans le cadre du modèle appliqué pour évaluer la population selon les groupes d'âge.

- On pourrait souligner qu'en 1976-1977, on a évalué à 11,340 le nombre de personnes qui ont émigré dans cette division de recensement. On retrouve ce même nombre dans le tableau F-1.

TABLEAU F-2

MIGRATION TOTALE SELON LE GROUPE D'ÂGE, DIVISION DE RECENSEMENT 11, SASKATCHEWAN, 1976-1977 À 1980-1981

	0-15	16-24	25-44	45-64	65+	TOTAL
ÉMIGRANTS						
1976-77	2,904	3,902	3,426	799	309	11,340
1977-78	2,729	3,617	3,410	840	328	10,924
1978-79	2,965	3,683	3,953	872	385	11,858
1979-80	3,382	4,126	4,340	894	312	13,054
1980-81	3,496	4,232	4,775	1,041	418	13,962
IMMIGRANTS						
1976-77	2,883	3,499	3,372	735	335	10,824
1977-78	2,570	3,478	3,353	741	340	10,482
1978-79	2,568	3,523	3,440	647	356	10,544
1979-80	2,696	3,571	3,542	739	412	10,960
1980-81	2,622	3,511	3,845	746	311	11,035
MIGRATION NETTE						
1976-77	21	403	54	64	-26	516
1977-78	159	139	57	99	-12	442
1978-79	397	160	513	215	29	1,314
1979-80	686	555	798	155	-100	2,094
1980-81	874	721	930	295	107	2,927

DESCRIPTION DU TABLEAU F-3

MIGRATION TOTALE
MIGRATION INFRAPROVINCIALE, INTERPROVINCIALE ET INTERNATIONALE
1976-1977 À 1980-1981

- Le tableau F-3 de la page suivante contient des données sur la migration, selon le type de migration, pour la Division de recensement 11, Saskatchewan.

- Par type de migration, on entend migration interne ou infraprovinciale, migration interprovinciale, migration internationale et migration totale.

- Les données révèlent qu'en 1976, environ 48% des 11,340 immigrants venaient de la province même, 45% venaient d'autres provinces, et les autres migrants de l'extérieur du Canada.

TABLEAU F-3

MIGRATION TOTALE
MIGRATION INFRAPROVINCIALE, INTERPROVINCIALE ET INTERNATIONALE
DIVISION DE RECENSEMENT 11, SASKATCHEWAN,
1976-1977 À 1980-1981

	INFRA-PROVINCIALE	INTER-PROVINCIALE	INTER-NATIONALE	TOTAL
ÉMIGRANTS				
1976-77	5,477	5,119	744	11,340
1977-78	5,562	4,723	639	10,924
1978-79	6,260	5,027	571	11,858
1979-80	6,689	5,684	681	13,054
1980-81	6,819	6,200	943	13,962
TOTAL	30,807	26,753	3,578	61,138
IMMIGRANTS				
1976-77	5,843	4,667	314	10,824
1977-78	5,205	4,899	378	10,482
1978-79	5,341	4,848	355	10,544
1979-80	5,143	5,521	296	10,960
1980-81	5,150	5,590	295	11,035
TOTAL	26,682	25,525	1,638	53,845
MIGRATION NETTE				
1976-77	-366	452	430	516
1977-78	357	-176	261	442
1978-79	919	179	216	1,314
1979-80	1,546	163	385	2,094
1980-81	1,669	610	648	2,927
TOTAL	4,125	1,228	1,940	7,293

DESCRIPTION DU TABLEAU F-4

PRINCIPAUX MOUVEMENTS MIGRATOIRES
DIVISION DE RECENSEMENT 11, SASKATCHEWAN,
1980-1981

- Outre les données sur la migration contenues dans le cadre précédent, bon nombre d'utilisateurs veulent également connaître le lieu d'origine et de destination des migrants.

- Le tableau de la page suivante contient certaines données sur l'origine et la destination des migrants pour la DR 11 en Saskatchewan.

- Par exemple, le tableau révèle que 1,239 personnes ont déménagé dans la DR 15 en Saskatchewan, et 1,389 dans la DR 6. Tandis que certaines personnes ont quitté les DR 15 et 6 pour s'installer dans la DR 11, 1,170 et 1,019 personnes ont quitté la DR 11 pour s'intaller dans ces deux divisions de recensement en Saskatchewan. Ces mouvements migratoires ont permis à la DR 11 d'accroître sa population en 1980-1981 grâce aux personnes qui ont quitté la DR 15 (+69) et la DR 6 (+370).

- Il s'agit d'une série de données partielles. Seuls quelques-uns des lieux d'origine et de destination sont pris en considération. En outre, des données sur l'origine et la destination sont disponibles pour d'autres années. Ces données sont incluses simplement pour illustrer certaines utilisations possibles des données de Statistique Canada sur l'origine et la destination des migrants.

TABLEAU F-4

DONNÉES SUR L'ORIGINE ET LA DESTINATION DES MIGRANTS POUR LA DIVISION DE RECENSEMENT 11, SASKATCHEWAN, 1980-1981

CGT	DIVISION DE RECENSEMENT D'ORIGINE ET DE DESTINATION	À DESTINATION DE	EN PROVENANCE DE	MIGRATION BRUTE	MIGRATION NETTE
4715	Division 15, Sask.	1,239	1,170	2,409	69
4706	Division 6, Sask.	1,389	1,019	2,408	370
4806	Division 6, Alb.	709	851	1,560	-142
4811	Division 11, Alb.	780	747	1,527	33
4611	Division 11, Man.	714	465	1,179	249
4712	Division 12, Sask.	518	360	878	158
5915	Région métropolitaine de Vancouver, C.-B.	383	483	866	-100
4716	Division 16, Sask.	520	340	860	180
4714	Division 14, Sask.	498	339	837	159
4707	Division 7, Sask.	363	256	619	107
4717	Division 17, Sask.	288	293	581	-5
4713	Division 13, Sask.	318	248	566	70
4708	Division 8, Sask.	317	197	514	120
4718	Division 18, Sask.	298	194	492	104
4709	Division 9, Sask.	265	161	426	104
4710	Division 10, Sask.	263	153	416	110
3520	Région métropolitaine de Toronto, Ont.	187	152	339	35
3506	Ottawa, Carleton, Ont.	202	133	335	69
5917	Capital. C.-B.	127	202	329	-75

G.0 EXEMPLE DE DONNÉES SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES

DESCRIPTION

- La présente annexe contient un exemple de données tirées du fichier des allocations familiales.

- Il s'agit de données par année d'âge pour une division de recensement. Des données similaires sont disponibles pour toutes les divisions de recensement au Canada.

- Les données sont disponibles deux fois par année, en juin et en décembre.

TABLEAU G-1

EXEMPLE DE DONNÉES SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES, POUR LA DIVISION DE RECENSEMENT 6, SASKATCHEWAN 1976, 1980, 1981 ET DIFFÉRENCE EN POURCENTAGE POUR 1976-1981

- Le tableau G-1 contient des totalisations des données sur les allocations familiales pour la Division de recensement 6, Saskatchewan.

- Ces données indiquent qu'il est possible de totaliser des données pour une région géographique par année d'âge.

TABLEAU G-1

EXEMPLE DE DONNÉES SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES, DIVISION DE RECENSEMENT 6, SASKATCHEWAN, 1976, 1980, 1981 ET DIFFÉRENCE EN POURCENTAGE POUR 1976-1981

ÂGE	1976	1980	1981	DIFFÉRENCE EN POURCENTAGE, 1976-1981
0	2,996	3,275	3,212	7.2
1	3,056	3,383	3,367	10.2
2	2,903	3,134	3,319	14.3
3	3,112	3,301	3,135	.7
4	2,981	3,214	3,289	10.3
5	3,066	3,046	3,184	3.8
6	2,959	2,943	3,035	2.6
7	2,949	3,131	2,937	-.4
8	3,007	3,059	3,148	4.7
9	3,035	3,102	3,045	.3
10	3,125	3,006	3,096	-.9
11	3,445	2,996	2,989	-13.2
12	3,658	3,046	2,991	-18.2
13	3,715	3,073	3,039	-18.2
14	3,627	3,141	3,073	-15.3
15	3,463	3,461	3,152	-9.0
16	3,451	3,618	3,413	1.1
17	3,127	3,566	3,506	12.1

H.0 EXEMPLE DE DONNÉES SUR LES PRESTATAIRES DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

DESCRIPTION

- Les données de cette annexe sont tirées des dossiers des prestations de l'assurance-chômage.

- Le travail de Statistique Canada est basé sur les personnes qui touchent des prestations d'assurance-chômage. Les personnes dont la période de prestations est terminée ainsi que celles qui ont présenté une demande de prestations mais qui n'en reçoivent pas ne sont pas considérées.

- Les personnes prises en considération dans ces données sont celles qui reçoivent des prestations durant la troisième semaine d'un mois civil. Cette semaine spécifique correspond à la semaine durant laquelle Statistique Canada réunit ses données mensuelles par le biais de l'Enquête sur la population active.

DESCRIPTION DES DONNÉES SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

- Cette brève définition des termes vous aidera à comprendre le tableau de la page suivante.

  - **Prestations ordinaires.** Il s'agit des bénéficiaires considérés comme étant en chômage, c'est-à-dire qui ne travaillent pas, sont admissibles aux prestations et sont disponibles pour travailler.

  - **Prestations de maladie.** Sous réserve de certaines conditions, des personnes sont admissibles aux prestations d'assurance-chômage durant leur congé de maladie.

  - **Prestations de maternité.** Les femmes qui ont exercé un emploi avant d'être enceintes sont admissibles aux prestations d'assurance-chômage pendant leur congé de maternité.

  - **Prestations de retraite.** Les personnes qui prennent leur retraite sont admissibles aux prestations d'assurance-chômage. Le période durant laquelle elles peuvent recevoir des prestations de retraite varie selon leur âge.

  - **Prestations de pêche - Pêcheurs à longueur d'année et autres pêcheurs.** Les pêcheurs à longueur d'année et autres, qui sont des travailleurs indépendants, sont admissibles aux prestations d'assurance-chômage durant la saison morte.

  - **Prestations de formation.** Les bénéficiaires de l'assurance-chômage inscrits à des cours de formation approuvés par le gouvernement reçoivent des prestations équivalentes à la différence entre les prestations normales et l'allocation de formation versée.

  - **Bénéficiaires de prestations ordinaires sans aucun revenu.** Les bénéficiaires de l'assurance-chômage peuvent gagner un certain revenu. Compte tenu du sens très strict donné à cette acceptation, Statistique Canada considère une personne qui gagne un revenu hebdomadaire comme ayant un emploi. Par conséquent, la catégorie des "bénéficiaires de prestations ordinaires sans aucun revenu" est la catégorie qui correspond le plus à la définition du chômage adoptée pour l'enquête mensuelle de Statistique Canada sur la population active.

TABLEAU H-1

EXEMPLE DE DONNÉES SUR LES BÉNÉFICIAIRES D'ASSURANCE-CHÔMAGE, DIVISION DE RECENSEMENT 6, SASKATCHEWAN, FÉVRIER À AOÛT 1982

	FÉV.	MARS	AVR.	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT
TOTAL	4,403	4,470	4,352	3,641	3,584	3,609	3,985
Prestations ordinaires	3,650	3,701	3,691	2,941	2,935	3,048	3,364
Prestations de maladie	216	209	172	178	194	168	147
Prestations de maternité	402	431	387	363	372	376	456
Prestations de retraite	30	18	12	24	12	9	7
Prestations de pêche - pêcheurs à longueur de l'année	0	0	0	0	0	0	0
Prestations de pêche - autres pêcheurs	0	0	0	0	0	0	0
Prestations de formation	105	111	90	135	71	8	11

BÉNÉFICIAIRES RÉGULIERS SANS SALAIRE

	FÉV.	MARS	AVR.	MAI	JUIN	JUIL.	AÔUT
SEXE/ÂGE							
HOMMES, TOTAL	2,667	2,702	2,646	1,963	1,827	1,900	1,969
15-19	327	348	358	260	210	227	250
20-24	794	811	810	597	550	565	574
25-44	1,050	1,063	1,021	801	805	846	867
45-64	496	480	457	305	262	262	278
FEMMES, TOTAL	748	788	813	753	883	955	1,169
15-19	93	85	85	84	108	103	107
20-24	187	195	210	194	240	265	289
25-44	306	323	336	325	383	420	573
45-64	162	185	182	150	152	167	200

POOR

QUALITY

ORIGINAL